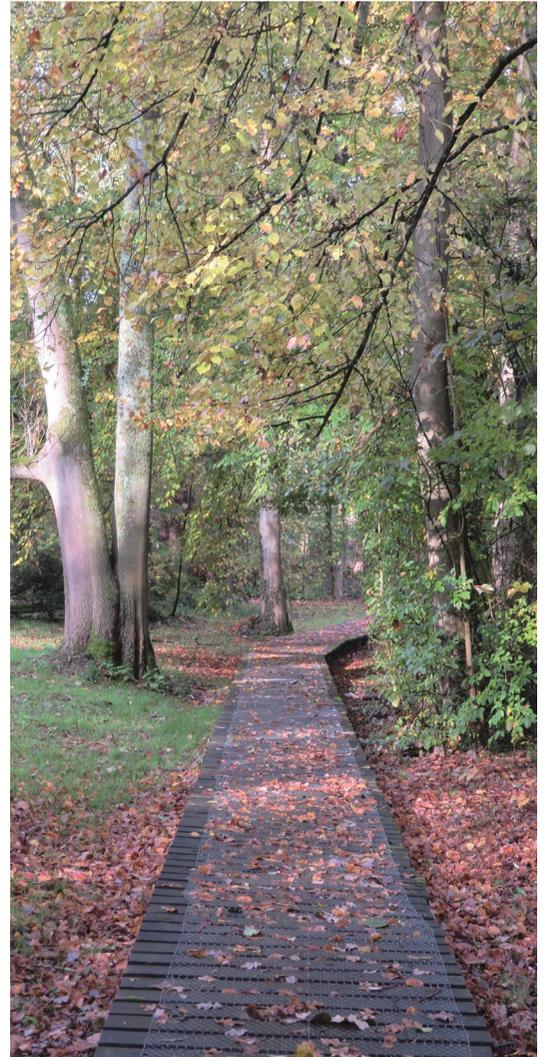


Marc Cools



Uccle en avant

« L'avenir appartient à ceux qui croient en la beauté de leurs rêves »

Eleanor Roosevelt

Du même auteur :

- « Faut-il condamner le libéralisme ? », Editions Delta, 1988
- « Le défi bruxellois », Le Roseau vert, 2002
- « Morale et réalisation de soi », Le Roseau vert, 2003
- « La politique pourquoi et comment ? », Racine, 2009

Ouvrages collectifs à la rédaction desquels l'auteur a participé:

- « Uccle à pied », Echevinat des Travaux, 2003
 - « Uccle et ses ruisseaux », Echevinat de l'Urbanisme et de l'Environnement, 2016
-

INTRODUCTION

La commune d'Uccle a été créée en 1795 sous l'occupation française. Elle est née de la fusion de plusieurs territoires (le village d'Uccle, les seigneuries de Carloo et de Stalle, ...) qui dépendaient auparavant de la chef-mairie de Rhode (1). Le nom d'Uccle lui est beaucoup plus ancien. C'est celui d'un tribunal dénommé « Echevinage » ou « Banc d'Uccle » qui était compétent pour une zone très étendue du Brabant. Ce tribunal jugeait les conflits en fonction d'un droit déjà dénommé au 13^{ème} siècle « droit d'Uccle ».

Uccle est une commune très étendue. Avec ses 22,91 km² c'est la commune la plus vaste de la Région bruxelloise après la Ville de Bruxelles. En population (82.026 habitants au 31/12/2016) c'est la sixième commune bruxelloise.

Je vis à Uccle depuis 45 ans. Je m'y suis marié et j'y ai élevé mes trois enfants. J'aime Uccle. C'est une commune où il est agréable de vivre dans chacun de ses quartiers et doit le rester

C'est aussi une commune qui est confrontée à plusieurs défis dont son plus gros point noir la mobilité. Le développement de certains de ses quartiers, la propreté et l'environnement, la sécurité, l'emploi, le logement, le vieillissement de sa population, le maintien d'activités économiques sur son territoire, le lien social et la solidarité

entre ses habitants, la bonne gouvernance sont d'autres défis qu'elle doit rencontrer.

Après les scandales qui ont ébloués certains de nos mandataires, y compris à Uccle, nos concitoyens attendent une gestion irréprochable de notre commune et des élus qui se consacrent pleinement à celle-ci.

La gestion de notre commune doit dépasser l'horizon du quotidien et nous projeter dans l'avenir. Elle doit être ambitieuse et innovante. Elle doit anticiper les changements qui doivent intervenir. C'est cette conception de la gestion qui m'a toujours guidée dans mon action d'Echevin et qui m'a poussée à écrire cet essai et à réfléchir, fort de mon expérience, au futur d'Uccle. Je l'ai fait en rencontrant de nombreux citoyens et acteurs de la société civile.

Quelles actions faut-il entreprendre pour préparer l'avenir de notre commune et pour que celui-ci soit conforme à nos souhaits ? C'est l'objet des idées et propositions que je formule. J'espère qu'elles vous intéresseront et qu'elles pourront être enrichies par vos réactions.

¹ C'est la loi du 17 février 1800 qui accordera une administration propre à Uccle qui compte à ce moment 1931 habitants. Son territoire est à peu près le même qu'aujourd'hui à l'exception de la Forêt de Soignes (1/5ème de sa superficie actuelle) qui sera incorporée à Uccle en 1825. Pour plus d'information sur l'histoire d'Uccle voir « Histoire d'Uccle – Une commune au fil du temps » Cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore d'Uccle et environs – 1987

LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Uccle n'était en 1830 qu'un gros village (4.626 habitants). C'est au XXème siècle que sa population a fortement augmenté pour s'élever à 79.225 habitants en 1970 puis diminuer et atteindre un creux de 73.825 habitants en 1991. Cette population est ensuite restée stable jusqu'à la fin des années nonante. Depuis elle réaugmente de quelques centaines d'habitants chaque année. Elle s'élevait à 82.026 habitants au 31/12/2016.

La croissance démographique enregistrée à Uccle ces dernières années est plus faible que dans la moyenne des communes bruxelloises. Cette croissance peut-elle se poursuivre et jusqu'à quand ? A un même rythme que ces 15 dernières années d'environ 490 nouveaux habitants par an, la population uccloise pourrait s'élever à 88.000 voire 89.000 habitants en 2030 (88.312 habitants si on extrapole la croissance enregistrée ces 4 dernières années).

Une population qu'il serait souhaitable de

stabiliser à ce niveau si on veut éviter les problèmes qui résulteraient d'une trop forte croissance démographique en termes de mobilité, d'urbanisation, de préservation du caractère vert de la commune, de capacité pour les différents services publics (écoles, crèches...) à répondre aux besoins des ucclois. Une croissance qu'il est important d'étaler dans le temps en évitant tout emballement de celle-ci. Ce chiffre de 89.000 habitants correspond à une croissance de la population de 7.000 habitants en quatorze ans (2). Il est compatible avec les possibilités foncières pour de nouvelles constructions si on additionne tous les terrains encore libres pouvant accueillir celles-ci et les immeubles et sites pouvant être reconvertis en logements. Une telle croissance nécessiterait la poursuite de la création de nouveaux logements à un même rythme moyen que celui des huit dernières années soit 309 nouveaux logements par an (voir tableau 1).

Tableau 1 Permis d'urbanisme délivrés à Uccle pour la création de nouveaux logements

	Maisons unifamiliales	Appartements	Total
2016	19	346	365
2015	36	76	112
2014	60	95	155
2013	44	181	225
2012	23	138	161
2011	32	238	270
2010	196	483	679
2009	109	398	507
2009-2016	519	1955	2474

² Dans ses « Projections démographiques communales bruxelloises 2015-2025 » d'octobre 2016 l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse ne prévoit qu'une croissance de 1650 habitants à Uccle de 2015 à 2020 et de 98 habitants de 2020 à 2025. Même si on va vers un ralentissement de la croissance démographique à Bruxelles et à Uccle en particulier, ces prévisions sous-estiment à mon avis l'impact des projets immobiliers qui de manière soutenue continuent à être introduits auprès du service de l'urbanisme puis mis en oeuvre.

Une croissance plus forte ne pourrait être réalisée que par une densification excessive du tissu urbain (immeubles avec des gabarits en profondeur et en hauteur en rupture avec le bâti existant, multiplication de tous petits logements par la division de logements actuels qui perdraient ainsi leur qualité, atteintes aux intérieurs d'îlots, ...).

Ce qui est important, ce n'est pas tant l'augmentation de la population que son rajeunissement. Uccle a une population en moyenne plus âgée que celle du reste de la Région bruxelloise. Tous les efforts en matière de politique de l'urbanisme et du logement doivent dès lors avoir pour objectif

ce rajeunissement en favorisant l'installation de jeunes ménages à Uccle. Une prime communale existait pour alléger le précompte immobilier des jeunes ménages qui acquièrent un bien pour s'installer à Uccle. Cette prime n'aurait pas dû être supprimée et doit être réinstaurée.

Un logement sur deux est occupé à Uccle par son propriétaire. C'est beaucoup plus que dans une commune voisine comme Saint-Gilles où seul un logement sur quatre est occupé par son propriétaire ou que la moyenne régionale qui est de 39% (3). Nous devons encourager les jeunes ménages à devenir propriétaires-occupants.

Tableau 2 Ventilation de la population par groupe d'âge, 1^{er} janvier 2005 et 2015

	Uccle				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0-17 ans	14.770	19,7	16.273	20,0	217.522	21,6	267.922	22,8
18-64 ans	45.421	60,6	49.476	60,9	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	14.785	19,7	15.531	19,1	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	74.976	100,0	81.280	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0

Les naissances et les décès d'ucclois s'équilibrent plus ou moins (voir tableau3). La croissance démographique est liée au solde positif entre les nouveaux arrivants qui s'installent dans notre commune et les personnes qui la quittent. Elle se caractérise par une croissance de la population étrangère (en provenance essentiellement de pays membres de l'Union européenne). Plus de 10% de la population ucquoise est

aujourd'hui de nationalité française (9.555 habitants au 31/12/2016 sur un total de 82.026 habitants). La présence de deux grandes écoles internationales, le Lycée français et l'École européenne, y est pour beaucoup. A noter qu'il y a beaucoup d'ucclois qui changent de domicile pour habiter ailleurs dans la Commune (5.515 mutations d'adresses à l'intérieur de la Commune en 2016). Notre commune n'est

³ Ces chiffres sont extraits de l'étude Censur 2011

Tableau 3 Mouvements de population

Année x	Population 31/12 année x	Belges	Etrangers	Entrées*	Sorties*	Naissances*	Décès*	Population 31/12 Année x+1	Population en plus*
2009	77.438	55.615	21.843	8.200	8.101	855	834	77.558	+120
2010	77.558	55.653	23.845	8.881	6.946	851	846	79.498	+1940
2011	79.498	55.759	24.471	8.824	8.065	848	875	80.230	+732
2012	80.230	55.888	24.895	9.101	8.489	883	844	80.883	+653
2013	80.883	55.566	25.499	8.450	8.274	883	877	81.065	+182
2014	81.065	55.507	26.192	8.681	8.039	896	904	81.699	+634
2015	81.619	55.362	26.664	8.609	8.271	864	875	82.026	+327

*au cours de l'année x+1

Source : rapports annuels de la commune

pas confrontée aux mêmes défis en matière d'accueil scolaire que les communes du nord et de l'ouest de la région dont le nombre d'élèves va très fortement augmenter ces prochaines années tant dans l'enseignement maternel que primaire. L'Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse ne prévoit pour les 10 prochaines années que 47 enfants scolarisés supplémentaires résidents à Uccle dans l'enseignement maternel et 7 dans l'enseignement primaire (4). Plus d'un tiers des enfants qui fréquentent les écoles ucclaises dans l'enseignement maternel et primaire ne sont pas ucclais (5) et la commune a anticipé la croissance démographique dans un quartier comme celui de Calevoet en programmant la construction de

nouvelles classes pour l'école communale de ce quartier.



L'école du Val Fleuri

⁴ Voir le cahier n°7 de l'Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse (IBSA) de juillet 2017. La croissance de la population scolaire d'enfants résidents est estimée d'ici 2015 dans les 6 communes où elle aura le plus d'impact dans l'enseignement maternel et primaire à 3.354 élèves à Anderlecht, 3.581 à la Ville de Bruxelles, 1.775 à Evere, 1419 à Jette, 1397 à Molenbeek et 1920 à Schaerbeek.

⁵ Au 1/9/2017 35% des élèves qui fréquentaient l'enseignement maternel et primaire organisé par la commune n'étaient pas ucclais. La proportion est semblable dans les autres réseaux d'enseignement. A noter que pour l'enseignement spécialisé la proportion des ucclais est très minoritaire (25% d'ucclais à l'école primaire du Merlo et 14% d'ucclais dans l'enseignement secondaire organisé à l'ICPP). L'organisation de cet enseignement est un beau geste de solidarité d'Uccle vis-à-vis d'autres communes.

La situation est très différente dans l'enseignement secondaire. C'est dans cet enseignement que partout à Bruxelles, y compris à Uccle, que la population scolaire va augmenter le plus (19.865 élèves à Bruxelles en plus à l'horizon 2025 dont 563 en plus d'élèves résidents à Uccle). Un nombre croissant de parents ont déjà des difficultés pour trouver une école secondaire pour leurs enfants et certains scolarisent leurs enfants en-dehors de Bruxelles. La **saturation des écoles secondaires à Uccle** pose la question de l'augmentation de la capacité d'accueil des écoles existantes ou de la création de nouvelles écoles. La nouvelle école Activa ne suffira pas à rencontrer toute la demande.

Traditionnellement les communes se spécialisent comme pouvoir organisateur dans l'enseignement maternel et primaire. Ce sera dès lors en priorité aux autres réseaux d'enseignement du libre et de l'officiel à répondre à la demande de places dans l'enseignement secondaire

Uccle est sociologiquement une commune très diverse et où la mixité sociale est une réalité. Les disparités de revenus au sein de sa population sont réelles. Si une partie, minoritaire, de la population est composée de ménages très aisés, principalement au sud de la commune, une autre partie est représentée par les classes moyennes, surtout au nord et à l'est. On continue à observer un certain exode hors de la commune de ces classes moyennes en raison

du coût du logement. Uccle accueille également un public défavorisé surtout dans le croissant sud-ouest de la commune où sont concentrés les logements sociaux.

Elle est trop souvent présentée comme une commune « riche ». Elle occupait en 2009 la 169^{ème} place sur 589 communes belges au niveau du revenu annuel moyen net par habitant ! En comparaison Linkebeek occupait la 69^{ème} place et Rhode-Saint-Genèse la 20^{ème}.

Entre 1995 et 2012 le rendement à l'impôt des personnes physiques (IPP) par habitant a diminué à Uccle de 7,2%. Cette tendance préoccupante est constatée dans la majorité des communes bruxelloises (à l'exception de Woluwé-Saint-Pierre, d'Ixelles, d'Etterbeek et de Saint-Gilles).

Ancrer à Uccle les populations à revenus moyens et les jeunes ménages est essentiel. On ne peut que regretter à cet égard que la Région bruxelloise exclue certains quartiers ucclois de ses différents programmes de développement et de revitalisation urbaine dont l'application y serait des plus utiles. Seule la chaussée d'Alsemberg a été retenue pour un de ces programmes (entre la gare de Calevoet et la limite avec Forest) et ce avec des moyens financiers des plus limités. Un para-régional comme Citydev devrait pouvoir être autorisé à développer des projets de logements moyens acquisitifs sur Uccle.

Notre commune devrait pouvoir bénéficier des programmes régionaux en matière de quartiers durables.

Les motivations de l'exode urbain de la classe moyenne sont multiples. L'une d'entre elle est liée au cycle de vie. On vit en ville quand on est jeune pour tous les services dont on peut bénéficier puis quand la famille s'agrandit et que les moyens financiers le permettent on cherche à acheter un logement plus grand dans un environnement agréable. Notre commune offre cette qualité de l'environnement mais elle est souvent dissuasive en raison du coût du logement. Tous les programmes possibles qui permettent d'alléger celui-ci et le coût du foncier (logements conventionnés, baux emphytéotiques, droits de superficie, logements ou terrains de la commune vendus à des personnes de moins de 35 ans, ...) doivent être mis en œuvre et la fiscalité immobilière ne doit pas être pénalisante.

Conclusions :

La croissance de la population doit être maîtrisée et étalée dans le temps. Elle doit s'accompagner des investissements nécessaires en équipements publics, en transports en commun, ...

Ce qui est important ce n'est pas l'augmentation de la population mais son rajeunissement.

Une augmentation de la capacité d'accueil dans les écoles maternelles et primaires à Uccle ne se justifie pas. Il en va tout autrement pour l'enseignement secondaire où celle-ci est nécessaire.

Uccle est une commune qui connaît une grande diversité sociale. Il faut y encourager par des politiques fiscales et d'aménagement du territoire appropriées l'installation de jeunes ménages et y ancrer les ménages à revenus moyens. Une prime allégeant le précompte immobilier pour les jeunes ménages doit être réinstaurée. Plusieurs quartiers d'Uccle et leurs habitants doivent pouvoir bénéficier des programmes régionaux de développement renforcé du logement et de la rénovation urbaine.

LE DÉFI DE LA MOBILITÉ

La mobilité est le plus gros point noir d'Uccle. L'amélioration de celle-ci ne sera possible que si la Région, la commune, la Zone de Police et les sociétés de transport en commun travaillent ensemble et en accord pour concrétiser cet objectif et ne se contentent pas, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, de rejeter la responsabilité sur l'autre. Les différents intervenants doivent intégrer dans les politiques de mobilité qu'ils mènent une obligation de résultat.

La densification d'Uccle, même si elle s'est effectuée à un rythme plus lent que dans d'autres communes bruxelloises, est une réalité. Elle se traduit par une augmentation du nombre d'habitants mais aussi des diverses activités situées sur son territoire. La présence à Uccle notamment de nombreuses écoles engendre un volume important de déplacements.

Les politiques de mobilité, d'une offre pro-active d'alternatives efficaces et fonctionnelles à la voiture qui auraient dû accompagner cette densification n'ont pas ou peu été mises en oeuvre. Certains quartiers ucclois restent les parents pauvres du transport public. Le RER n'existe toujours pas. Le métro ne dessert pas Uccle.

Le stationnement est un problème épineux dans de nombreux quartiers. Beaucoup reste à faire si on veut favoriser l'usage du vélo.

Uccle n'est pas une île. Un nouveau plan

communal de mobilité (6) doit être élaboré qui implique tous les acteurs concernés et qui planifie et budgétise leurs efforts.

L'idéologie doit être rangée au placard. Une politique de mobilité ce n'est pas le tout à la voiture, ce n'est pas non plus l'inverse et une politique anti-voiture. Ce sont tous les modes de déplacement qui doivent être améliorés.

UNE RÉELLE POLITIQUE VÉLO ET PIÉTONNE

C'est à dessein que j'aborde en premier le vélo et la marche à pied. Les investissements nécessaires pour favoriser ces déplacements doux sont bien moindres que ceux nécessaires par exemple pour améliorer les transports en commun. Ils peuvent rapidement être concrétisés si la volonté politique existe.

Un quart d'heure ou vingt minutes en vélo est à la portée de tous y compris de ceux qui ne sont pas de grands « sportifs » ! La moitié des déplacements effectués à Bruxelles sont de moins de 5 km. Ils pourraient être effectués en vélo.

La réalisation des itinéraires cyclistes régionaux a pris beaucoup de retard (pourtant la Commission de concertation a déjà

⁶ Aussi utile qu'il ait été le dernier plan communal de mobilité date de 2006. Son actualisation et l'implication plus grande dans sa réalisation des acteurs extra-communaux sont indispensables.

pour Uccle donné son feu vert pour ceux-ci en 2013 !). Pour utiles qu'ils sont, ils ne suffiront pas à eux seuls pour augmenter significativement l'usage du vélo. Dans la plupart des cas ces itinéraires se traduisent par le partage d'un même espace par les voitures et les vélos (7). Beaucoup de cyclistes potentiels préfèrent de vraies pistes cyclables et estiment que celles-ci sont plus sécurisantes pour eux. Le côté vallonné d'Uccle décourage certains.

Un audit vient récemment d'être réalisé des forces et faiblesses du vélo à Uccle. C'est l'étude BYPAD (Bicycle Policy Audit). A côté de certains points forts comme les stations Villo, le grand nombre de contresens cyclistes et de zones 30, cette étude **formule de nombreuses propositions dont la mise en œuvre permettra de réserver une place plus importante au vélo à Uccle**. Une des propositions est que cette mise en œuvre soit suivie et coordonnée au niveau communal par un manager vélo.

Uccle a la chance d'être traversée par deux lignes de chemin de fer, les lignes SNCB 26 et 124. Toute la commune, sauf le nord de l'av. Churchill et le sud-est du quartier Fond'Roy, est à deux kilomètres à vol d'oiseau (un peu plus par la route) d'une halte SNCB. Il faut dès lors, et c'est pour moi essentiel, faciliter dans toute la partie sud d'Uccle (qui est la moins bien desservie par la STIB) **l'accès en vélo aux gares** et aux pôles intermodaux et sécuriser le parcage

des vélos à côté de ceux-ci par le placement de box adéquats. Il y a trop de vols de vélo et ils sont en augmentation. On ne convaincra pas les gens à rejoindre en vélo les pôles intermodaux de communication comme notamment le square des Héros, la Place Vanderkindere, la Bascule, le Vivier d'Oie, la Place de Saint-Job, les gares de Calevoet, de Stalle et de Linkebeek, la halte du Moensberg si on ne garantit pas à ceux qui y stationnent leur vélo qu'ils le retrouveront à leur retour. Il faut raccourcir chaque fois que possible les trajets vélo vers les haltes SNCB (8).

La Flandre profite de ses voies de chemin de fer près de Bruxelles pour les faire longer par des pistes cyclables. C'est le GEN fietsnetwerk, le RER-vélo. Vous pouvez ainsi par exemple emprunter ce réseau pour aller de Louvain à Bruxelles. Un tel réseau nécessite certains investissements comme la passerelle piétonne et cycliste qui a été créée par « accrochage » au pont de Groenendael au-dessus du carrefour Léonard.



La passerelle du Pont de Groenendael

⁷ Ces itinéraires prévoient toutefois la création d'une piste cyclable av Bourgmestre Hérinckx et la commune vient pour sa part de créer une nouvelle piste cyclable av Van Bever.

⁸ J'ai été il y a quelques années à l'origine de l'accès piéton raccourcis aux quais de la gare de Saint-Job via un passage qui a été créé chaussée de Saint-Job à hauteur de l'ancienne Maison Blanche. D'autres nouveaux chemins vers les gares peuvent être créés.

Le Plan Régional de Développement Durable prévoit la réalisation d'un **RER-vélo de la gare de Calevoet à la gare du Midi**. Sa réalisation permettrait par un trajet plat de joindre en vélo ces deux gares distantes d'environ 5,3 km en une quinzaine de minutes. Un point noir est à résoudre : le pont de Stalle. Il résulte de contacts que j'ai eu avec Infrabel, le gestionnaire des infrastructures ferroviaires, que celui-ci est d'accord pour la création d'une passerelle le long du pont permettant la réalisation du RER-vélo entre la gare de Calevoet et la gare du Midi. Une telle passerelle pourrait par exemple s'inspirer de la passerelle créée à Luxembourg au niveau du pont Charles-Albert. Le financement de l'ouvrage pourrait être pris en charge par Beliris, l'accord de coopération entre la Région et l'Etat fédéral. En Flandre une convention existe entre le gouvernement flamand et Infrabel concernant le RER-vélo. Une convention similaire est en négociation entre le gouvernement bruxellois et Infrabel. Elle est indispensable car si Infrabel est d'accord de mettre gratuitement ses installations à disposition pour le RER-vélo c'est à condition, celui-ci n'étant pas dans ses missions, que cela ne lui coûte rien. Dans le même esprit il y a lieu d'étudier la création d'un RER-vélo le long de la ligne SNCB 26 qui permettrait une liaison vélo entre la halte du Moensberg et la gare d'Etterbeek.



Le pont de Stalle

Le vélo électrique abolit l'handicap que constitue le relief vallonné d'Uccle. Son prix reste élevé. Une prime communale pour encourager son acquisition a existé pendant deux ans et a ensuite été supprimée. Le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé avec raison de la recréer à partir de 2018. Espérons que cette prime se révèle un incitant efficace.

Lors de la délivrance de nouveaux permis d'urbanisme pour des immeubles à appartement des emplacements vélo sont imposés. Des emplacements sécurisés manquent encore trop souvent dans les entreprises et les écoles. La commune doit encourager leur création et profiter à cet égard des avis qu'elle est amenée à rendre sur les plans de déplacement d'entreprise et sur les plans de déplace-

ments scolaires. Ces derniers plans doivent être systématisés et des initiatives comme les rangs vélos être soutenues. Certains anciens immeubles sont dépourvus d'emplacements pour les vélos. La commune doit répondre dans ce cas-là aux demandes des habitants qui souhaitent l'installation de box sécurisés dans l'espace public.

Nous sommes tous à certains moments des piétons. Ce mode de déplacement est particulièrement indiqué pour les tous petits trajets de l'ordre par exemple d'1 km. L'entretien des trottoirs (propreté, réparation, déneigement, désherbage, non-envahissement par des haies qui ne sont pas taillées,...) est de la responsabilité des propriétaires riverains. Cette responsabilité doit être rappelée et après une mise en demeure ceux qui n'entretiennent pas leur trottoir doivent être sanctionnés par des amendes administratives. Beaucoup de trottoirs sont aussi déformés par des causes étrangères aux propriétaires (travaux des concessionnaires, racines des arbres d'alignement, ...).

C'est pour faire face à cette réalité qu'existent **les programmes communaux de rénovation de trottoirs**. Ces programmes doivent être poursuivis et mis en œuvre partout où c'est nécessaire. Les gestionnaires de voirie (la Région et la commune) doivent intégrer dans leurs programmes de travaux l'adaptation des espaces piétons aux personnes à mobilité réduite.

Beaucoup de ruelles et de chemins piétons existent à Uccle (8). Ces voies piétonnes sont principalement constituées par ce qui reste de nos anciens sentiers et chemins vicinaux qui figuraient à l'Atlas des communications vicinales d'Uccle de 1844. Quelques nouveaux chemins s'y sont ajoutés à l'occasion de l'un ou l'autre lotissement. La commune doit veiller à leur bon entretien. Ce maillage piéton raccourcis très souvent la distance pour aller d'un point à un autre. Il permet d'emprunter des chemins généralement très bucoliques.

DE MEILLEURS TRANSPORTS EN COMMUN



Malgré la relative mauvaise desserte de notre commune en transport en commun, surtout au sud de celle-ci, un ucclois sur

⁸ Voir « Uccle à pied » - Echevinat des Travaux, de l'Economie Uccloise et des Propriétés Communales - 2003

deux se déplace en transport en commun. Une situation liée au fait que 69% des ucclais habitent à moins de 400m d'un arrêt de tram et 57% à moins de 250m d'un arrêt de bus. Les ruptures de charge et les fréquences insuffisantes surtout le soir et le week-end sont souvent reprochées.

Le tissu historique d'Uccle et l'étroitesse de nos voiries ne permet pas de créer de nouveaux sites propres à moins de supprimer par exemple intégralement le parking des deux côtés de la chaussée d'Alsemberg. Une proposition à laquelle je me suis toujours opposée et qui serait désastreuse pour les commerces et les habitants riverains.

La densité de la population au nord et au centre de la commune justifie la prolongation vers Uccle du réseau de métro. L'extension de ce réseau ne doit pas se faire seulement vers Schaerbeek mais aussi vers Uccle. Selon quel itinéraire ? Des experts comme Pierre Laconte et Claude van den Hove (9) privilégient un itinéraire qui venant de la station Albert suivrait l'avenue Van Goidtsnoven, les avenues Coghen et Brugmann et aboutirait au square des Héros pour être éventuellement prolongé dans une seconde phase vers la rue de Stalle (voir figure 1). Dans cette optique on pourrait imaginer un terminus, utile pour les navetteurs, rue de Stalle prolongée à hauteur du parking de dissuasion que la Région projette de porter à 1.000 places.

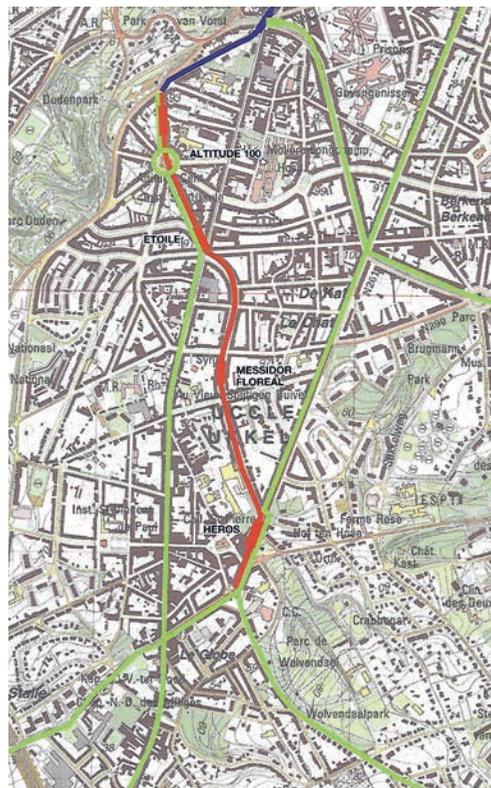


Figure 1 Tracé métro Altitude 100-Square des Héros (10)

Parmi les propositions émises existe aussi celle de créer une antenne métro de la liaison vers le square des Héros qui depuis l'Altitude 100 desservirait en métro l'hôpital Molière, la place Vanderkindere, le quartier Cavell, la place Guy d'Arezzo, la Bascule, l'avenue Louise, l'ULB, ... (voir figure 2). Une telle antenne desservirait très utilement plusieurs quartiers de Forest, Uccle et Ixelles.

⁹ Voir « Le rail, clé de la mobilité à Bruxelles » par Pierre Laconte et Claude van den Hove – Fondation pour l'environnement urbain – Editions Aliter – 2016

¹⁰ Extrait de « Le rail, clé de la mobilité à Bruxelles » - op.cit

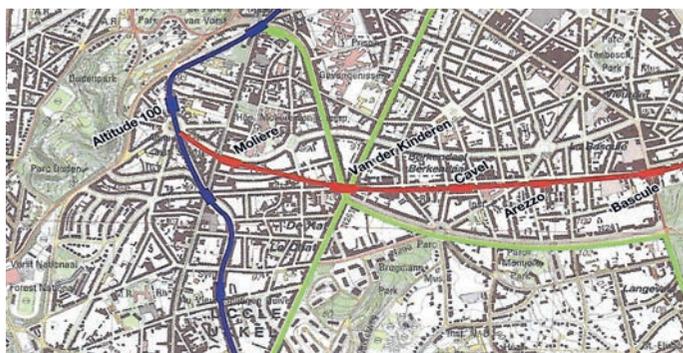


Figure 2 Tracé d'une antenne métro Altitude 100 – Bascule (10)

Par la technique du bouclier, créer de nouvelles lignes de métro se fait aujourd'hui par des fouilles souterraines sans nécessiter comme dans les années septante d'éventrer toutes les voiries. Les désagréments pour une extension du réseau de métro seront dès lors limités.

Le risque est grand que la prolongation du métro se fasse uniquement vers Schaerbeek et qu'Uccle soit oubliée. Les élus ucclois doivent se mobiliser, au-delà des clivages qui les séparent, pour ce projet et en prendre le leadership. Leur action pourrait être favorisée par le choix d'un bureau d'études qui les épaulerait dans leurs démarches et motiverait le choix d'un tracé en terme de densité de population, de fréquentation potentielle de la ligne, ...

Le coût de la prolongation du métro nord vers Schaerbeek et Evere risque d'hypothéquer à tout jamais la prolongation du

métro vers Uccle. Le projet tel qu'envisagé dans la modification partielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS), qui a été soumise à enquête publique du 1^{er} septembre au 30 octobre 2017, prévoit la prolongation du métro nord jusqu'à la station SNCB Bordet située à Evere près du Boulevard Léopold III et au sud jusqu'à la station Albert. La fréquentation potentielle de cette prolongation, comme le montre la figure 3 ci-dessous dont la source est la STIB et extraite

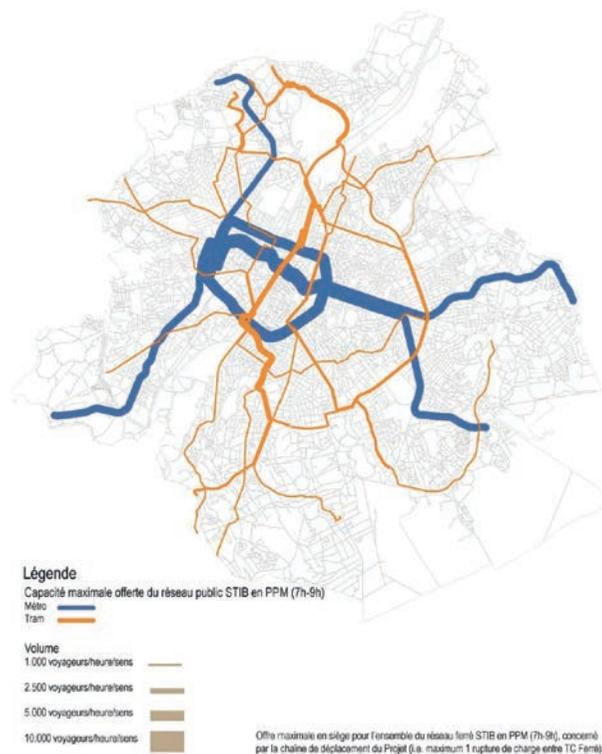


Figure 3 capacité maximale offerte du réseau ferré STIB (source : STIB)

des documents de la modification du PRAS, est de 2.500 voyageurs par heure jusqu'à la Cage aux Ours ou la place Collignon (la place communale de Schaerbeek). Elle n'est que de la moitié de ce chiffre au-delà. Par contre une prolongation du métro jusqu'au square des Héros à Uccle engendrerait également une fréquence de 2.500 voyageurs par heure. Il n'y a dès lors aucune raison de prolonger le métro au-delà de la place Collignon avant de le prolonger jusqu'au square des Héros. La prolongation du métro est un dossier de l'ordre du milliard d'euros d'investissement. On ne peut qu'être surpris du peu de débats dont il fait l'objet comparativement à ses enjeux !

Les lignes SNCB 124 et 26 ne sont pas suffisamment exploitées pour se déplacer de Uccle vers les autres communes bruxelloises. Avec de meilleures fréquences no-



La halte du Vivier d'Oie

tamment le soir et le week-end elles offriraient une offre de transport des plus attractives pour les habitants du sud de la commune.

La volonté du Ministre fédéral de la Mobilité François Bellot d'intégrer le chemin de fer dans l'offre de transport public à Bruxelles et la décision du Gouvernement fédéral d'autoriser la SNCB à emprunter un milliard d'euros pour financer le développement du rail et permettre d'achever le RER vont dans le bon sens. **Le RER doit cesser d'être un projet dont la date de réalisation est sans cesse reportée** au point qu'on se demande s'il sera un jour réalisé ! La halte de chemin de fer demandée par la Région et la commune à hauteur du Lycée français doit être concrétisée. Elle sera des plus utile aussi bien pour l'accès en transport en commun du Lycée que des quartiers en développement près de celui-ci. Le permis d'urbanisme délivré par la Région pour les travaux nécessaires à l'achèvement du RER sur Uccle ayant été annulé par la Chambre linguistique flamande du Conseil d'Etat, une nouvelle demande de permis aurait déjà dû être introduite par Infrabel. Il est urgent qu'elle le soit (11).

L'enjeu du RER est un enjeu essentiel pour la mobilité à Bruxelles. Sur les 650.000 emplois de notre région 365.000 sont occupés par des navetteurs. Un nombre plus important d'entre eux venant en tain c'est autant de voitures en moins qui circuleraient dans Bruxelles.

¹¹ Infrabel a annoncé le prochain dépôt de cette demande et la concrétisation pour 2019 ou 2020 au Moensberg de quais qui permettront pour les usagers une connexion entre les lignes 26 et 124

Chaque halte SNCB à Uccle doit devenir un pôle intermodal. Là où c'est nécessaire des places de parking doivent être créées pour les navetteurs (même si la priorité est que ceux-ci stationnent dans les parkings de dissuasion près des gares dans la large périphérie et qu'à cette fin ceux-ci doivent être gratuits pour les navetteurs). Il est aberrant que la gare de Linkebeek ne soit pas incluse dans la zone MTB alors qu'elle est toute proche du quartier des logements sociaux ucclois du Homborch. L'intermodalité ce n'est pas uniquement l'intermodalité bus, tram, voiture, chemin de fer. C'est aussi, comme exposé ci-avant, l'intermodalité vélo-chemin de fer.

UN USAGE RAISONNÉ DE LA VOITURE ET UNE PRISE EN COMPTE DES PROBLÈMES DE STATIONNEMENT

Nous ne vivons pas dans une société totalitaire. Chacun a le droit, s'il le souhaite, d'utiliser ou non une voiture. Il est parfois très difficile de faire autrement lorsqu'on conduit ses enfants à la crèche, pour effectuer certaines courses, pour des déplacements professionnels, ...

Il y a aussi des déplacements en voiture que l'on pourrait éviter en se déplaçant à vélo ou en transport en commun. Se déplacer en voiture peut aussi se faire par le co-

voiturage ou la voiture partagée (le car-sharing). La commune doit encourager les initiatives dans ce domaine (autorisations pour l'ouverture de nouvelles stations et campagnes d'information sur ce qui existe en la matière,...). **La voiture partagée est une solution très économique et peut souvent remplacer la deuxième voiture d'un ménage.**

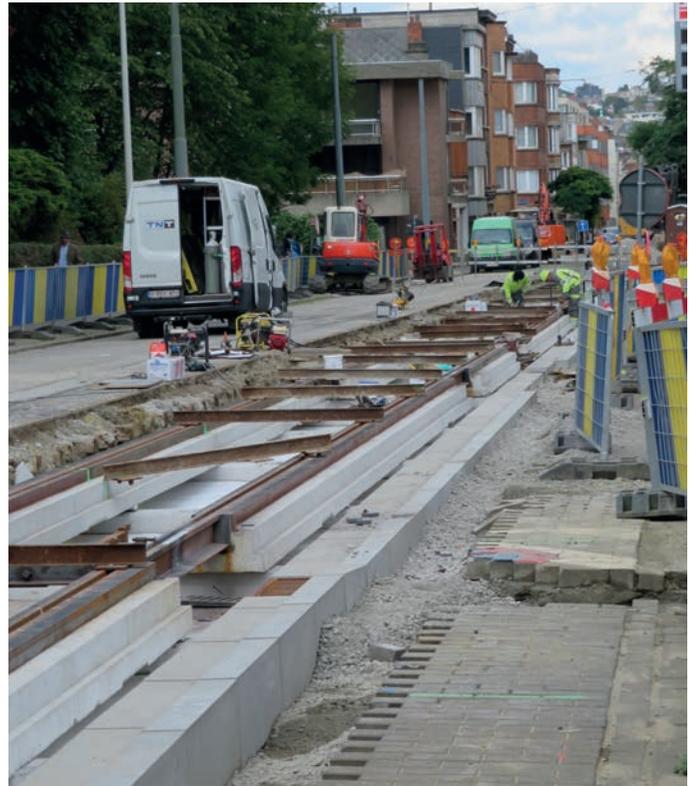
La mobilette ou la moto sont aussi des alternatives. Elles doivent être favorisées par la création de parkings qui leurs sont destinés.

La voiture est une source de pollution. L'usage du véhicule électrique peut réduire celle-ci. Uccle est la commune bruxelloise où il y a le plus de véhicules électriques. Cet usage pourrait encore être renforcé par le placement de bornes à recharge électrique. Le Collège l'a compris en répondant à l'appel de la Région qui entend par le biais d'un marché de concession déployer ces bornes un peu partout. La proposition a été faite d'installer de telles bornes à Uccle-Centre, à la Bascule, au Fort-Jaco, à la place de Saint-Job, près du Centre Culturel et de la Piscine Longchamp. Ce plan devra être complété par le placement de bornes électriques dans les parkings publics comme le parking Saint-Pierre. Les stations d'essence doivent être incitées à en installer par une réduction de la taxe communale qui les frappe. Qui dit voiture dit stationnement. Dans cer-

tains quartiers, aussi bien en journée que la nuit, il y a un réel manque de places. On peut à cet égard s'interroger sur la pertinence de la politique régionale qui veut réduire le nombre de places de stationnement en voirie de 15% alors même que la population augmente ! **Le plan communal de stationnement**, qui a le mérite d'exister, doit être évalué et revu en concertation avec les habitants et acteurs économiques (commerçants, ...) des différents quartiers. Toutefois ne nous leurrons pas. Une révision de ce plan ne résoudra pas d'un coup de baguette magique tous les problèmes. Il faudra où c'est nécessaire **créer de nouveaux parkings et mieux mobiliser ceux qui existent**. Cette dernière piste signifie notamment la possibilité pour les habitants et d'autres publics de stationner la nuit dans les parkings des grandes surfaces. Certains parkings existants et non-utilisés dans certains immeubles de logement devraient pouvoir être occupés.

Des travaux partout et en même temps à Bruxelles et à Uccle en particulier. On peut s'interroger si cela est coordonné comme cela doit l'être. Les conséquences en matière de circulation sont bien réelles aussi bien pour les voitures que les transports en commun. Au-delà des dispositions régionales, la commune doit s'impliquer beaucoup plus dans la coordination des chantiers et prendre le leadership pour chaque grand chantier d'une task force

chargée d'en limiter les conséquences et de garantir la meilleure signalisation.



Travaux chaussée d'Alseberg

La commune n'est pas ou rarement informée des chantiers des impétrants en voirie régionale ou dans les communes limitrophes. Tout comme elle n'est pas informée des occupations des voiries régionales (les principales voiries !) à l'occasion de chan-

tiers privés. La police elle-même n'est tenue au courant que si elle doit donner son avis sur un plan de déviation. Une situation à revoir impérativement si on veut améliorer la coordination des travaux.

Les réaménagements de voirie doivent intégrer les besoins de tous les utilisateurs : voitures, camions mais aussi transports en commun, piétons, cyclistes. Des élargissements de trottoirs sont parfois nécessaires tout comme des avancées de trottoir (des « oreilles ») au niveau des carrefours. Ces avancées permettent de rétrécir les traversées piétonnes et de faire respecter les interdictions de stationner à 5m d'un carrefour. Ces avancées, comme tout récemment au rond-point Churchill, sont parfois conçues avec des rayons de giration insuffisants pour les camions. Plus de réalisme devrait prévaloir en la matière. Certains goulots d'étranglement de la circulation pourraient être supprimés par des réaménagements judicieux de la voirie (un exemple est le réaménagement souhaitable du carrefour avenue Roosevelt/ chaussée de La Hulpe qui permettrait de réduire les files dans la chaussée de La Hulpe).

Conclusions :

Elaborer avec tous les acteurs concernés un nouveau plan communal de mobilité qui planifie et budgétise les efforts de chacun

Favoriser l'accès en vélo aux gares et y installer des box vélos sécurisés

Réaliser un RER-vélo de la gare de Calevoet à la gare du Midi et munir à cette fin le pont de Stalle d'une passerelle pour cyclistes et piétons

Mettre en œuvre les recommandations de l'étude BYPAD

Poursuivre et amplifier les programmes communaux de rénovation de trottoirs

Prendre au niveau communal le leadership de la réflexion sur la prolongation du métro vers uccle et se faire appuyer dans celle-ci par un bureau d'études

Concrétiser enfin le RER et sans attendre celui-ci améliorer les fréquences des trains sur les lignes 26 et 124

Poursuivre le développement des stations de voiture partagée

Concrétiser le déploiement de bornes pour le rechargement de voitures électriques

Evaluer et revoir le plan communal de stationnement

Mieux mobiliser au profit de tous les parkings existants et en créer là où c'est nécessaire

Impliquer beaucoup plus la commune dans la coordination des chantiers et améliorer celle-ci.

Créer une task force mobilité lors de tout grand chantier.

LE DÉFI DE L'URBANISME

La politique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme influence directement notre cadre de vie. Si celui-ci est resté agréable à Uccle, ce n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat des politiques menées et des choix globalement judicieux depuis une trentaine d'années.

Maîtriser son développement urbanistique future, préserver son caractère vert et le patrimoine bâti qui le mérite, conserver une mixité urbaine et permettre le développement des activités économiques sur son territoire, intégrer les préoccupations du développement durable, faciliter l'accès pour tous au logement, ... sont quelques uns des défis auxquels l'aménagement du territoire de notre commune est confronté.

UNE COMMUNE VERTE ET QUI DOIT LE RESTER

Uccle est la commune la plus verte de la région bruxelloise et doit le rester. De très nombreux terrains bénéficient d'une protection juridique en tant qu'espace vert. D'autres terrains non-bâti ne bénéficient pas de cette protection et peuvent dès lors encore accueillir de nouvelles constructions. Lorsque celles-ci sont autorisées elles doivent l'être avec des gabarits et une densité raisonnable. Tout en étant soucieux d'une protection des intérieurs d'îlots et d'une bonne intégration dans leur environnement.

De nouveaux plans particuliers d'affectation du sol (PPAS) peuvent donner un statut d'espace vert à certains terrains. Le récent PPAS Groeselenberg vient de donner une telle protection à une partie de l'intérieur de l'îlot délimité par les avenues Groeselenberg, Houzeau, Circulaire et Statuaires. Les projets de PPAS pour le site Pasteur et pour les terrains situés au Moensberg au croisement des lignes de chemin de fer 26 et 124 ont le même objectif.

La protection juridique de certains terrains en espace vert doit s'accompagner d'une gestion des terrains concernés à défaut de les voir perdre de leur qualité. L'adoption pour ces espaces de plans de gestion et leur mise en œuvre est indispensable. En particulier pour le Kawberg où un tel plan fait cruellement défaut.

Les terrains de sport en plein air sont également des espaces verts. La clause qui limite à 20% les constructions sur ces terrains doit être respectée et non contournée pour par exemple y autoriser au-delà de cette limite l'implantation d'équipements publics. Au risque de voir disparaître de nombreux terrains de sport, le maintien de l'affectation sportive de ces terrains doit être privilégiée.



La tribune et le terrain de football rue Zwartebroek

Préserver le caractère vert de notre commune c'est aussi être attentif à ses perspectives paysagères et au caractère vert des zones de recul de ses différents bâtiments. C'est veiller chaque fois que possible à la plantation d'arbres d'alignement le long de nos voiries. Grâce aux 13.000 arbres d'alignement existants, de nombreuses voiries d'Uccle sont de véritables coulées vertes. D'autres qui sont dépourvues de celles-ci comme la rue Vanderkindere devraient en bénéficier également.

Les façades vertes sont peu nombreuses à Uccle. Leur création doit être encouragée. Elles participent également au caractère vert d'une commune.

Les toitures plates constituent d'autres espaces qui peuvent être verdurisés. La réglementation l'impose pour les nouvelles

toitures. Une toiture verte présente l'avantage d'absorber une partie de l'eau de pluie et d'alléger d'autant la charge des égouts. Ces toitures sont le plus souvent des toitures vertes extensives réalisées par le développement sur celles-ci de sédums, de mousses, de graminées, de plantes vivaces, ... Certaines d'entre elles sont des toitures vertes intensives et se caractérisent par des épaisseurs plus importantes du niveau des terres posées et permettent par là notamment la présence d'arbustes. Ces surfaces (qui ne sont pas possibles partout car elles ont un poids assez important qui nécessite une structure portante suffisante) peuvent accueillir des potagers. La reconversion de toitures comme celles à la Bascule au-dessus de l'Inno et de son parking permettrait d'y créer de véritables fermes urbaines.

ETALER DANS LE TEMPS L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION ET PLANIFIER LES DÉVELOPPEMENTS URBANISTIQUES FUTURS

Les communes bruxelloises ont connu, dans les années septante et quatre-vingt, un exode urbain. Celui-ci s'est traduit par une diminution sensible de la population de notre commune. Depuis lors, le mouvement s'est inversé et Uccle gagne quelques centaines d'habitants par année. Elle doit continuer à maîtriser cette croissance démographique et à l'étaler dans le temps.

Les conséquences des nouveaux grands projets doivent être évaluées attentivement. L'outil des rapports et des études d'incidences existe à cette fin. La densification qu'engendre de nouveaux projets doit être compatible avec notre tissu urbain. Cette densification ne doit pas être un objectif en soi (au contraire de la volonté des autorités régionales) et doit être raisonnable. Une attention particulière doit être réservée au respect des gabarits environnants. **Le tout au logement ne doit pas primer.** Des possibilités foncières doivent rester ouvertes pour les équipements publics et les activités économiques.

Diviser un logement en plusieurs logements nécessite un permis d'urbanisme préalable. Les demandes en la matière sont fréquentes et doivent être traitées avec discernement. Pas d'opposition systématique. Pas d'acceptation systématique non plus. Trop souvent les demandes visent, pour de pures raisons financières, à créer de tous petits logements qui ne sont pas conformes aux normes minimales du Règlement Régional d'Urbanisme (hauteur de plafond et éclairage insuffisants, trop petites pièces, absence de locaux communs, ...). Parfois, les transformations proposées dénaturent le caractère patrimonial d'un immeuble. Ces demandes doivent bien évidemment être refusées. Celles qui garantissent une diversité de l'offre de logement dans un même immeuble sont à examiner positivement. Beaucoup de mai-

sous unifamiliales sont trop petites pour pouvoir être divisées. Il faut préserver leur affectation unifamiliale.

Notre commune a un problème de pyramide d'âge. Elle doit être à même de poursuivre l'accueil sur son territoire de familles avec enfants. Si le parc immobilier ucclois est constitué très largement de maisons unifamiliales ce n'est pas le cas des nouveaux logements construits (voir tableau1). Ceux-ci sont très majoritairement des appartements. C'est aujourd'hui une tendance lourde à laquelle il faut être attentif en imposant dans les projets à appartements une diversité de taille des logements proposés et en refusant les projets qui proposent exclusivement des tout petits logements.

Nous devons **planifier les développements urbanistiques futurs**. Les outils existent. Au niveau communal ce sont les schémas directeurs (comme celui élaboré pour le quartier Moensberg-Calevoet ou celui en gestation sous forme d'un contrat d'axe pour la chée d'Alseberg) ou les plans particuliers d'affectation des sols (les PPAS). Le premier a une valeur indicative et le second réglementaire. Une part importante du territoire d'Uccle est déjà couverte par des PPAS. Plusieurs doivent encore être élaborés (12) mais un travail doit aussi être mené de révision d'anciens PPAS qui remontent parfois aux années cinquante et soixante. Révision et non

¹² Le conseil communal a approuvé l'élaboration d'un PPAS pour déterminer le futur du site occupé par l'Institut Pasteur dont le déménagement est prévu à terme près de l'hôpital Erasme. Il a aussi décidé d'en élaborer un pour les terrains situés au croisement des lignes SNCB 26 et 124 et le long de la rue du Bourdon. Ces deux PPAS sont nécessaires et devront affecter une partie importante des espaces concernés en zone verte.

abrogation car celle-ci pourrait conduire à supprimer des règles en matière de gabarit, de densité, d'affectation en maisons unifamiliales, ... utiles à conserver.



L'institut Pasteur

Le dernier plan communal de développement (le seul à ce jour) date de 1997 ! Pour utile qu'il ait été, **il est urgent de le réactualiser**. Un tel plan est un outil de référence qui donne les objectifs à moyen et long terme à poursuivre par une commune. Il détermine les actions prioritaires à mettre en œuvre. Un tel plan dépasse l'aménagement du territoire, dont c'est un volet important, pour embrasser tout le champ des actions de la commune. Au-delà des classiques enquêtes publiques, ce plan devra reposer largement pour son élaboration sur des processus participatifs permettant aux citoyens et aux différents

acteurs communaux de faire connaître leurs demandes, leurs propositions et leurs priorités.

UNE COMMUNE ACTIVE ET MIXTE

Uccle est une commune largement résidentielle mais pas uniquement. De nombreuses activités économiques sont présentes sur son territoire (commerces, professions libérales, entreprises de services ou de production...). Avec ses 11% d'actifs qui travaillent à domicile, ses 16 autres % qui travaillent ailleurs dans la commune et ses 52% de résidents qui travaillent dans une autre commune de la région bruxelloise, la population uccloise a un lien plus étroit entre son lieu de travail que la moyenne de la population bruxelloise. Un lien à préserver et à renforcer ne fut-ce que pour son impact positif sur la mobilité. Notre commune est riche de sa diversité d'activités et de fonctions et doit le rester.

Cette mixité logement/activité économique est régulièrement menacée lors de nouvelles demandes de permis d'urbanisme dans les zones du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) qui autorisent l'installation d'entreprises comme les zones de mixité ou de forte mixité. La pression est forte de n'accepter dans ces zones que du logement. Il faut refuser d'y céder et **garantir** dans ces zones **un rapport équilibré entre logements et entreprises**.

Uccle est riche de plusieurs noyaux commerçants. **Un plan directeur communal d'urbanisme commercial doit être élaboré** et servir à une vision globale du développement commercial à Uccle. Ce plan devra être un volet du plan communal de développement et être élaboré en collaboration avec Atrium et les associations de commerçants. Il dégagera les spécificités des différents noyaux commerciaux et définira le cadre de leur développement. Notre commune doit faire preuve d'ambition et de volontarisme si elle veut que ses centres commerciaux restent attractifs.

Dans un quartier comme Uccle-centre le commerce stagne et voit s'installer de plus en plus en plus des enseignes bas de

gamme. Des actions doivent être entreprises pour y attirer des commerces de qualité et diversifier l'offre commerciale. Par le biais de l'Echevinat de l'Economie les commerçants doivent être mieux informés des incitants mis à leur disposition (primes régionales à l'investissement, à l'embellissement des façades, micro-crédits, Fonds bruxellois de garantie, ...).

Le déménagement complet des services communaux vers la rue de Stalle pourrait avoir des conséquences pour le commerce d'Uccle-centre. Il y a dès lors lieu de réfléchir aux actions qui peuvent être menées pour soutenir cet important centre commercial. Il y a de nombreux cabinets de professions libérales à Uccle souvent accessoires au logement du titulaire de la profession. Cette



Le noyau commercial Cavell/De Fré



Uccle centre

tendance doit continuer à être encouragée lors de la délivrance de permis.

Il y a aussi dans notre commune, outre les commerces et les professions libérales, beaucoup de PME et de PMI dont les besoins notamment d'extensions, de parkings, d'aires de livraisons doivent également être pris en compte. Pour faciliter l'accès au parking public pour la clientèle des commerces, il y a lieu d'encourager les livraisons à heure fixe et quand c'est possible leur regroupement pour plusieurs commerces.

UN PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE À PRÉSERVER ET UNE ARCHITECTURE CONTEMPORAINE À ENCOURAGER

Le patrimoine bâti ucclois comporte de nombreux immeubles remarquables. Une partie de ceux-ci font l'objet d'une protection sous forme d'un classement ou d'une inscription sur la liste de sauvegarde. C'est le cas de bâtiments fort anciens comme le château du Papenkasteel la Ferme Saint-Eloy, le Spijrtigen Duivel, le Moulin du Nekkersgat, le Nieuwbauwmolen ou le Vieux Cornet. Il y a aussi des réalisations du début du XX^{ème} siècle comme la maison Bloemenwerf av Vandraey, la villa Pelse- neer av Churchill, la maison Bedoret av Dupuich, la Maison de Verre rue Jules Le- jeune, la villa Vandeveld av Houzeau, l'hôtel Haerens av. Brugmann, Une vigilance toute particulière s'impose pour

l'instruction des demandes de permis d'urbanisme qui concernent la rénovation ou la transformation de ces bâtiments.

Beaucoup d'immeubles n'ont pas de protection légale mais leur préservation se justifie. Soit en raison des qualités intrinsèques de



L'hôtel Haerens, av. Brugmann

l'immeuble soit pour leur participation à un ensemble cohérent. **La pression des promoteurs est forte pour effectuer des opérations de démolition/reconstruction sur les immeubles non-protégés et ainsi densifier le bâti. Elles doivent être refusées lorsqu'elles portent atteinte au caractère du quartier ou au bon aménagement des lieux.** Dans l'instruction des dossiers il y a lieu de prendre en compte les caractéristiques du bien et du bâti environnant et sa place dans l'œuvre de l'ar-

chitecte ainsi que les possibilités de transformation de la maison existante en réponse à un programme aujourd'hui plus exigeant en matière de confort et de performance énergétique. Il ne faut certes pas tout conserver mais il ne faut pas non plus dénaturer le tissu urbanistique existant. Sans compter que ces opérations s'accompagnent souvent de la disparition de maisons unifamiliales au profit d'immeubles à appartements.



Un ensemble de maisons à préserver av. la Ramée



Un bâti transformé mais conservé
chée de Waterloo au Fort-Jaco

L'architecture ce n'est pas que reproduire le passé. C'est aussi faire preuve d'inspiration et d'audace. L'architecture façonne notre cadre de vie. Elle est le fruit d'une recherche et d'une expérimentation que les pouvoirs publics ont le devoir d'encourager en tant que création culturelle et reflet de notre époque. C'est ce que notre commune fait en étant ouverte à l'architecture contemporaine lors de la délivrance de permis d'urbanisme. Depuis l'an 2000 elle organise, à mon initiative, un Prix d'Architecture Contemporaine.



Une maison contemporaine rue Geleystsbeek

Nous devons aussi être ouvert aux nouvelles formes d'expression artistique et dès lors accepter certaines fresques urbaines.



La fresque de Steve Locatelli rue des Fidèles

INTÉGRER DANS LES CONSTRUCTIONS ET LES AMÉNAGEMENTS URBAINS LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par le biais de normes très strictes (trop strictes ?) le développement durable est aujourd'hui présent dans les nouvelles constructions ou dans les rénovations au niveau de la performance énergétique des bâtiments. Il l'est encore peu au niveau de l'utilisation de matériaux renouvelables. Un peu plus au niveau des énergies renouvelables. Beaucoup reste encore à faire au niveau de la gestion des eaux. Notre commune a adopté un règlement communal d'urbanisme pilote en la matière (13) qui promeut les pratiques de réutilisation des eaux pluviales, d'infiltration de celles-ci lorsque c'est possible et leur stockage temporaire avant le rejet à l'égout. Les services communaux doivent veiller au respect de ce règlement. Le développement durable doit aussi imprégner les aménagements réalisés par les pouvoirs publics. Cela signifie la prise en compte de l'eau dans ces aménagements comme cela va être fait pour les travaux au carrefour Chée de Saint-Job/av de la Chênaie/rue du Repos ou comme s'est projeté pour le parking du complexe sportif rue Zwartebeek. C'est imperméabiliser le moins possible.

¹³ Voir le texte du règlement et ses deux guides pratiques très didactiques sur le site www.uccle.be rubrique environnement sous rubrique eau.

C'est ce souci d'un développement durable qui guide la commune dans l'aménagement de son nouveau centre administratif. Beaucoup de ses immeubles sont encore dépourvus de panneaux solaires et pourraient en être équipés. Le nouveau bâtiment de l'école des Eglantiers est exemplaire à plus d'un titre. Qu'il s'agisse des économies d'énergie ou de l'utilisation de nouveaux matériaux.



Le nouveau bâtiment de l'école des Eglantiers

Le développement durable c'est trois piliers : l'environnement, l'économique et le social. Les enjeux du premier sont ceux évoqués ci-avant (économies d'énergie, énergie renouvelable, gestion réfléchie de l'eau, ...). J'inclus aussi dans ce pilier la limitation des nuisances notamment so-

nores engendrées par les chantiers (l'absence dans la législation bruxelloise de la notion de permis de chantier doit être compensée par un rôle de médiateur que jouent déjà souvent les contrôleurs du service de l'urbanisme et qui pourrait être amplifié)

Le second pilier, le pilier économique est lié au coût de la construction qui doit permettre d'amortir dans un délai raisonnable les investissements réalisés pour respecter la durabilité d'un bâtiment et prendre en compte les dépenses d'entretien des installations. Le pilier économique c'est aussi concevoir la structure des bâtiments importants pour permettre leur reconversion si la nécessité d'un changement d'affectation apparaît à long terme. Ce qui évite des chancres et/ou des opérations de démolition/reconversion et tous les déchets qui y sont liés. L'architecture ne peut être un produit fini et éphémère. Elle doit prendre en compte la pérennité des bâtiments réalisés.

Le troisième pilier c'est notamment celui de la qualité intérieure (qualité de l'air, acoustique, qualité des vues et de l'ensoleillement, ...) des bâtiments. Comme nous passons 90% de notre temps à l'intérieur de bâtiments, il est très important.

Le pilier social ce sont des espaces de rencontre conviviaux dans les projets de logements multiples ou dans les lotissements (jardins communs, aires de jeux, salles polyvalentes, ...) ainsi que dans les espaces

publics. La place Danco, la place Ugeux, le square Georges Marlow, la place Guy d'Arezzo sont autant d'exemples de lieux de rencontre tout comme les parcs et jardins publics. Le square des Héros et la place de Saint-Job (dont le centre est envahi par les voitures en contradiction avec le permis d'urbanisme) méritent un nouvel aménagement qui les rendent plus conviviaux. D'autres espaces doivent aussi être rénovés dans cette optique comme la zone où est implantée un terrain de basket à la Montagne de Saint-Job. Les futures constructions de nouveaux logements sociaux au Homborch ne doivent pas porter atteinte à la plaine de jeu déjà insuffisante de ce quartier. Le pilier social c'est également la présence dans l'offre de logements de nouvelles formules comme le logement intergénérationnel, le logement communautaire ou la co-location.



La place Ugeux

Les permis d'urbanisme et d'environnement peuvent permettre de prendre en compte beaucoup des préoccupations d'un développement durable. La commune peut aussi jouer un rôle de sensibilisation et d'exemplarité dans ses propres projets.

REVITALISER LES QUARTIERS QUI DOIVENT L'ÊTRE

Plusieurs quartiers de notre commune nécessitent des programmes qui permettent tantôt la rénovation du bâti et de l'espace public tantôt des actions spécifiques pour résoudre les problèmes sociaux qui s'y posent.

Traditionnellement Uccle est écartée des programmes régionaux (quartiers durables, espaces de développement renforcé du logement, ...) qui ont pour objectif une revitalisation des quartiers concernés.

Le Gouvernement bruxellois a décidé tout récemment d'accorder un statut de zone de revitalisation urbaine (ZRU) à la chaussée d'Alsemberg de la gare de Calevoet à la limite communale de Forest.

C'est une bonne nouvelle. C'est la reconnaissance qu'Uccle est une commune très diversifiée et qu'une partie de sa population dans certains quartiers est confrontée à des difficultés en terme de revenu, d'emploi, de logement, ... L'objectif de la politique régionale de **lutte contre la dualisation sociale** est louable et complète

les actions concrètes que la commune et le CPAS mènent déjà dans ce domaine.

Les moyens financiers apportés par la Région sont toutefois très faibles. Un montant unique de 263.996,90 euros (14) c'est très peu pour réussir une réhabilitation complète de la chaussée d'Alseberg. Il est également regrettable qu'une partie de la chaussée (et donc de ses habitants) ait été exclue de ce programme de revitalisation urbaine.

Le travail d'inventaire de l'état de chaque bâtiment bordant la chaussée qui a été réalisé par le service communal de rénovation urbaine et son observatoire du logement montre que beaucoup d'actions sont à entreprendre. La commune a demandé qu'une modification réglementaire intervienne très rapidement pour que les particuliers qui rénovent leur bien dans une ZRU soient incités à le faire par l'octroi de primes de rénovation renforcées.

La revitalisation de la chaussée d'Alseberg passe par une rénovation du bâti (15), de l'espace public et l'utilisation d'espaces vides comme les vitrines non-utilisées, non-entretenu et dégradées. En attendant une réaffectation des locaux vides derrière les vitrines, celles-ci pourraient accueillir des expositions d'œuvres d'art, de photographies, être décorées en fonc-

tion des saisons, ... Une même action doit être menée dans les autres quartiers commerçants où des vitrines sont vides. La commune a obtenu que le renouvellement des rails de tram chée d'Alseberg entre le Globe et la gare de Calevoet s'accompagne d'une rénovation et d'un embellissement de la voirie. Un même effort doit être accompli par la Région pour les autres tronçons de la chaussée. D'autres quartiers méritent aussi une rénovation par la Région (en sa qualité de gestionnaire des voiries concernées) de l'espace public. Je pense en particulier au quartier de La Bascule à cheval sur Uccle et Ixelles et qui se caractérise par une énorme « mare » d'asphalte au carrefour Waterloo/Molière/chée de Vleurgat.



La Bascule

¹⁴ La modicité de ce montant est tel que le choix a été fait de l'affecter à un seul projet dont il ne couvrira qu'une partie de la dépense à savoir la rénovation bien nécessaire du chancre que constitue aujourd'hui la gare de Calevoet.

¹⁵ Selon l'étude Censius 2011, 76% du parc des logements de la chée d'Alseberg date d'avant la deuxième guerre mondiale (principalement du premier tiers du XXème siècle). Une part importante de ce bâti nécessite une rénovation. Ce qui rend urgent l'adaptation des arrêtés régionaux pour que les propriétaires de logements dans les zones de revitalisation urbaine, dont la chaussée d'Alseberg, puissent bénéficier de primes de rénovation renforcées.

Des programmes de lutte contre la dualisation sociale (une tendance de plus en plus réelle à Uccle) sont nécessaires pas seulement chée d'Alsemberg mais aussi dans des quartiers comme le Merlo, le Melkriek, le Homborch, le Chat ou la Bascule.

La lutte contre les logements vides au-dessus des commerces est menée depuis plusieurs années à Uccle et un accès séparé au logement est imposé systématiquement lors de toute transformation des immeubles concernés. Une prime communale pourrait être créée au bénéfice de ceux qui rénovent des logements vides au-dessus des commerces.

La commune doit poursuivre sa lutte contre les immeubles abandonnés et conserver à cette fin son Observatoire du logement. Sa taxe sur les logements inoccupés est très dissuasive et doit le rester. En l'absence d'autres solutions, elle doit le cas échéant racheter certains biens et les rénover par elle-même.

VALORISER L'ESPACE PUBLIC

L'espace public nous concerne tous. Nous l'empruntons tous à certains moments. C'est un lieu d'échanges et de rencontres. Sa qualité influence directement notre cadre de vie. Beaucoup d'efforts ont été faits ces dernières années pour rénover nos voiries, nos places, notre éclairage public... Ces efforts doivent être poursuivis

avec une attention particulière à la qualité, à la convivialité, à l'entretien et à la verdure de nos espaces publics.

Quand les citoyens ne le font pas eux-mêmes, la commune doit prendre en charge un entretien régulier des carrés des arbres (plus de 13.000) qu'elle plante en voirie. C'est une tâche qui n'incombe pas aux habitants et cette obligation pour eux doit être supprimée du règlement général de police. Par contre les autres obligations à charge des habitants concernant l'entretien de leur trottoir, de leur zone de recul et de l'aspect extérieur de leur bien doivent être maintenues et leur respect assuré.

Les poteaux qui encombrant les trottoirs doivent être réduits autant que possible (poteaux mixtes pour l'éclairage, le support de caténaire, les plaques de rues et signalisations routière, ...). Le mobilier urbain doit être choisi intelligemment et l'impact visuel d'infrastructures comme les armoires électriques limité au maximum (choix judicieux de l'emplacement, couleur verte dans certains cas, regroupement et standardisation des installations des équipements des concessionnaires, poursuite de l'initiative qui permet à de jeunes artistes de les décorer, nettoyage systématique lorsqu'elles sont taguées, ...). Le choix des matériaux retenus pour les espaces publics doit tenir compte de leur durabilité et de leur cohérence avec le patrimoine bâti du lieu. Cela justifie par

exemple le choix qui a été opéré au Parvis Saint-Pierre du pavé naturel. Ce choix en raison des nuisances bruit du matériau ne se justifie pas dans des voiries comme l'avenue Vanderaey ou la rue du Repos.

L'espace public est l'espace de tous. Il doit être facilement accessible à tous. Les nouveaux aménagements doivent dès lors intégrer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) et à cette fin recueillir systématiquement l'avis du Conseil ucclais de la personne porteuse d'handicap. L'adaptation aux PMR de l'ensemble de nos voiries doit se poursuivre.

Plusieurs décisions difficiles devront être prises ces prochaines années comme le choix à opérer pour la rénovation de façade à façade de l'avenue Winston Churchill. Un choix nécessaire qui devra être objectivé et effectué après une large concertation et implication des habitants de l'avenue dans l'élaboration du projet. Qu'il s'agisse de la rénovation de cette avenue ou d'autres projets de réaménagement de l'espace public, il est essentiel que ceux-ci soient conçus en concertation avec les riverains.

LE NÉCESSAIRE DIALOGUE

L'urbanisme est une matière délicate où les intérêts des uns et des autres s'opposent souvent. Un projet réussi est un projet où existe un dialogue entre le maître de l'ouvrage, l'auteur de projet, les pouvoirs

publics et les riverains. Ce dialogue n'est pas toujours évident et nécessite une bonne volonté de chacun. La commune doit être le liant qui permet ce dialogue et le garant de l'intérêt général et du bon aménagement des lieux.

Conclusions :

La commune ne doit pas s'engager à corps perdu dans la densification de son territoire mais maîtriser celle-ci

Elle doit préserver son caractère vert ainsi que le patrimoine bâti qui le mérite et continuer à encourager l'architecture contemporaine. Elle doit veiller à l'adoption de plans de gestion pour tous les espaces verts publics ainsi que pour tous les sites classés ou situés en zone Natura 2000.

Les zones de sport en plein air doivent conserver leur affectation principale et la reconversion en fermes urbaines de toitures de grands ensembles comme celles de l'Inno et du parking attenant doivent être encouragées.

De nouveaux plans particuliers d'affectation du sol doivent être élaborés (Pasteur et Moensberg) pour planifier le développement futur des zones concernées et garantir le maintien d'un volume important d'espaces verts.

Un nouveau plan communal de développe-

ment doit être élaboré et comprendre un volet qui constitue un plan communal d'urbanisme commercial. Le tout au logement ne doit pas être retenu au détriment de la mixité des fonctions qui fait la ville (logements, commerces, entreprises, équipements publics, ...).

Les principes du développement durable doivent être intégrés dans les nouvelles constructions et les plus importantes de celles-ci être conçues pour permettre leur reconversion si la nécessité d'un changement d'affectation apparaît à long terme.

Il faut revitaliser les quartiers qui doivent l'être et la Région doit apporter son soutien à cette politique. Cela nécessite la rénovation du bâti et de l'espace public et la poursuite de la lutte contre les immeubles abandonnés. Cela nécessite aussi des actions appropriées pour combattre dans ces quartiers la dualisation sociale.

Une attention particulière doit être réservée à la qualité, à la convivialité, à l'entretien et à la verdurisation de nos espaces publics.

La commune doit favoriser dans les projets d'urbanisme le dialogue entre toutes les parties.

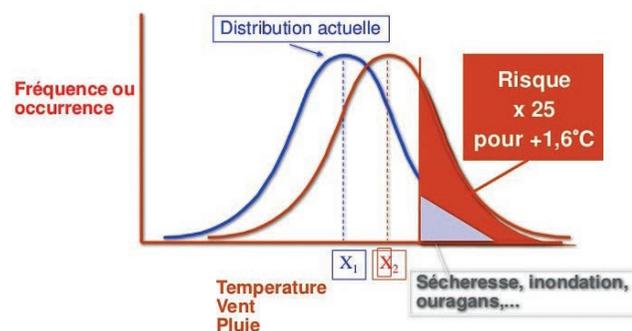
LE DÉFI DE L'ENVIRONNEMENT

Notre commune est à la pointe en matière de politique environnementale. Elle a adopté un Agenda 21 local (16) qui est son plan d'action pour un développement durable dont un des volets concerne l'environnement. En application de celui-ci elle a également approuvé un Plan Nature qui est unique en région bruxelloise (17). Beaucoup des propositions de ces deux plans ont déjà été mises en œuvre. La gestion zéro-pesticides de ses espaces verts et en particulier de ses cimetières est citée en référence et source d'inspiration pour les autres communes bruxelloises.

Le travail est cependant loin d'être terminé. L'effort doit être poursuivi. Tous les indicateurs de la planète concernant le réchauffement climatique sont au rouge. Une augmentation de 1,6° de la température de la planète multiplie par 25 le risque de tempête, d'inondations, ... pas seulement à l'autre bout du monde mais aussi chez nous. La responsabilité est collective et individuelle. Cette seconde n'est pas la moins importante. A Uccle, les émissions de gaz à effet de serre dues aux produits de consommation représentent 83% de l'ensemble des émissions. Il ne s'agit pas seulement des rejets liés à l'utilisation d'un produit mais également ceux liés à l'énergie de la fabrication, du transport, de la gestion du déchet, ...

Chacun d'entre nous doit apprendre à consommer de manière responsable si nous voulons que l'objectif fixé d'une réduction à Uccle de 30% en 2020 par rapport à 2009 du volume des émissions de CO2 soit atteint.

Un problème de risques



Source : Bureau Factor-X

DONNER TOUTE SA PLACE À LA NATURE ET À LA VIE ANIMALE

Uccle est un poumon vert pour Bruxelles. Les zones vertes, qu'il s'agisse des bois, des espaces semi-naturels, des parcs, des jardins, des potagers, des terrains de sport, constituent un véritable maillage vert. Autour de celui-ci l'urbanisation se poursuit. Celle-ci ne doit pas porter atteinte à ce maillage et à la biodiversité.

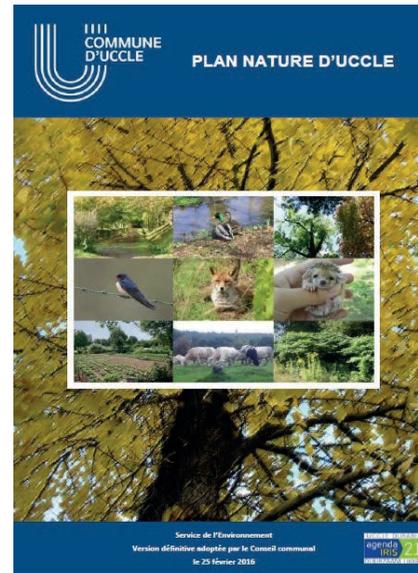
¹⁶ L'Agenda 21 a été adopté par le Conseil Communal le 22 octobre 2009. Il est axé autour de 10 thématiques : la gouvernance, le logement, la consommation responsable, la mobilité active, la nature et la biodiversité, l'énergie, la gestion durable de l'eau, le social, la coopération Nord Sud et le Commerce équitable et la Gestion énergétique des bâtiments. Il formule 103 propositions d'action. Lors de l'évaluation de son état d'avancement après 5 ans, en 2014, il fut constaté que 79 actions étaient accomplies, encours ou amorcées et que 24 n'étaient pas encore à ce moment planifiées.

¹⁷ Le Plan Nature adopté par le Conseil Communal le 25 février 2016 est consultable sur le site www.uccle.be rubrique environnement. Ce document de 140 pages, très didactique, est un véritable document de référence.

Parce que la présence de la nature en ville améliore la qualité de l'air et notre qualité de vie, il est important de continuer à **augmenter la masse végétale**. Notamment en verdurant tout ce qui peut l'être : toitures, façades, terrasses, ... **Lors de la délivrance de permis d'urbanisme une part importante de la superficie des terrains où l'on construit doit rester perméable et bénéficiaire de plantations** (arbres à haute tige, ...). Chaque fois que nécessaire un plan paysager doit conditionner le permis. Lorsque des abattages d'arbres sont liés à des replantations, la réalité de ces dernières doit systématiquement être vérifiée. Il faut identifier et prioriser les voiries qui doivent faire l'objet de (re)plantations en tenant compte de leurs spécificités et en recueillant l'avis des habitants sur les plantations à réaliser. Un outil d'aide à la décision doit être créé concernant le choix des essences à favoriser en voirie et celles à proscrire.

Les 40 propositions d'action du Plan Nature d'Uccle sont réalistes et réalisables à court, moyen ou long terme selon le cas. **Elles doivent toutes être mises en œuvre**. La dimension Nature doit devenir un réflexe pour tous les gestionnaires d'espaces verts tant privés que publics. Les actions accomplies, notamment par le secteur privé, doivent être citées en exemple et médiatisées par l'octroi d'un label.

La nature a sa place en ville comme le montre le retour des faucons pèlerins. Nous devons créer les conditions du maintien et du



développement de la biodiversité. Les différentes espèces de plantes et d'animaux contribuent à l'équilibre de la nature, permettent la production d'oxygène, la pollinisation des plantes, l'épuration de l'eau et la maîtrise des parasites. Les actions à entreprendre sont parfois toutes simples comme de petites ouvertures dans le bas des clôtures qui permettent le passage des batraciens et des petits mammifères ou préférer pour certains aménagements verts un pré fleuri à une pelouse.

Plusieurs espaces verts ucclois sont déjà gérés par la Région via Bruxelles Environnement. Il s'agit d'espaces naturels ou semi-naturels comme la forêt de Soignes (20% du territoire communal), la réserve du Kinsen-

dael, la Ferme du Fond'Roy, le plateau Engeland, le Keyenbempt, les bois de Verrewinkel (propriété de la Commune) et de Buysdelle, ...Il est impératif qu'un espace supplémentaire soit géré par Bruxelles Environnement c'est le Kauwberg. Une saga judiciaire oppose les propriétaires privés et la Région sur le montant de l'indemnisation demandée par les premiers pour le classement en espace vert de ce site de plusieurs dizaines d'hectares. En l'absence de gestion le site aujourd'hui dépérit. Il est particulièrement regrettable que la Région n'ait pas retenu la proposition introduite par la commune d'obtenir un financement du FEDER pour assurer en partie cette gestion.

La commune gère un ensemble de parcs publics et doit continuer à en assurer la gestion. Elle doit s'opposer aux velléités de la Région qui voudrait, plus pour des motifs politiques que de gestion, en prendre la responsabilité. Un parc comme le parc de Wolvendael doit rester un parc communal. Si certains parcs devaient être transférés, ce sont ceux où il y a de gros investissements à réaliser. Ce sont justement ceux pour lesquels la Ministre régionale compétente n'envisage pas une reprise !

Uccle se caractérise par de nombreux espaces potagers. De plus en plus d'ucclois souhaitent pouvoir cultiver un potager. Les pouvoirs publics, dont la commune, mettent déjà de nombreux espaces à disposition de ceux qui veulent les cultiver. Ces espaces doivent encore être augmentés et les actions



Parc du Wolvendael

renforcées en faveur du développement de potagers BIO et durables, individuels et collectifs. Les potagers pédagogiques créés et gérés par des écoles sont encore trop rares. Chaque école doit être encouragée à prendre une telle initiative et des parcelles doivent être trouvées à cette fin.

Tout n'est pas à magnifier dans la nature. Il y a les plantes invasives comme la renouée du Japon ou la grande berce qu'il faut éradiquer. Il y a les animaux nuisibles (surtout lorsqu'ils sont en surpopulation comme les pigeons, les chats errants, les renards, ...). La manière la plus efficace de limiter leur population est de limiter leur accès à de la nourriture. Les campagnes de sensibilisation en la matière doivent être organisées régulièrement et les habitants encouragés à mettre leurs sacs d'ordure dans des bacs ou des poubelles.

Les animaux domestiques sont les compagnons de beaucoup de nos concitoyens. Uccle doit être une commune animal admis. La possibilité à certaines heures de promener les chiens sans laisse dans les parcs doit être maintenue. Les autorités communales doivent s'investir dans **la lutte contre la cruauté envers les animaux**.

GÉRER L'EAU DE MANIÈRE INTELLIGENTE

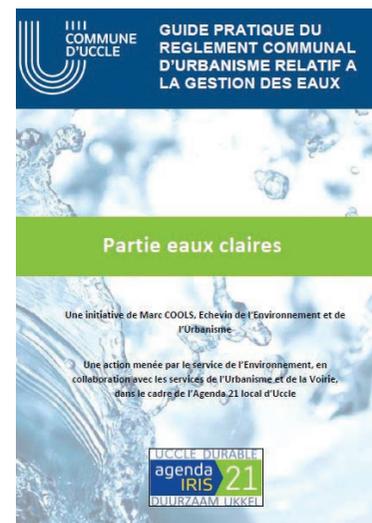
L'Ukkelbeek, le Geleytsbeek et le Verrewinkelbeek-Linkebeek sont à l'origine du relief vallonné d'Uccle. Ils ont été déterminants dans la naissance de la commune à partir de petits noyaux villageois installés dans le fonds de ces trois vallées.

Au 19^{ème} siècle et dans une très grande partie du 20^{ème} siècle, la gestion de l'eau à Uccle comme dans les autres communes bruxelloises, a consisté à désaffecter ou enterrer des ruisseaux devenus insalubres, à les transformer en égouts et à combler de nombreux étangs. Le 20^{ème} siècle verra la commune s'imperméabiliser considérablement sans prendre conscience des limites d'une gestion des pluies uniquement axée sur leurs évacuations par un réseau d'égoutage enterré et saturé lors de très gros orages.

L'ambition de la commune, telle qu'exprimée dans l'Agenda 21 et le Plan Nature d'Uccle, est de restaurer son réseau hydrographique et de **gérer l'eau autrement que par le passé**. La vi-

sion proposée est celle d'un **maillage bleu étroitement lié au maillage vert**. Les actions à mener doivent permettre chaque fois que possible de séparer les eaux claires et usées. Elles doivent encourager l'infiltration. Ce qui diminue la pression sur les collecteurs d'égouts et dès lors le risque d'inondation. Ce qui favorise la biodiversité et crée des lieux de promenade et pour l'infiltration permet de maintenir les nappes phréatiques à niveau. Ce qui réduit également le volume d'eau à traiter par la station d'épuration et par temps d'orage la déverse dans la Senne du volume de celle-ci qui ne peut être épurée.

Restaurer le lit et la continuité des ruisseaux n'a de sens que si on garantit dans ceux-ci un minimum de débit acceptable, même par temps sec. Cela suppose que l'eau des sources ne soit plus rejetée dans les égouts mais dans nos ruisseaux et que nos sources soient suffisamment alimentées par une nappe phréatique à niveau grâce à l'infiltration des eaux de ruissellement. La limitation de l'imperméabilisation de nos sols est à cet égard essentielle (18) comme toutes les mesures incitant à l'infiltration qui figurent dans le règlement communal d'urbanisme sur la gestion de l'eau.



¹⁸ Les nouvelles promotions doivent tenir compte de l'obligation de perméabiliser une grande partie de leurs parcelles. La commune doit pour sa part utiliser au maximum des revêtements perméables notamment pour ses aires de parking. étaient accomplies, encours ou amorcées et que 24 n'étaient pas encore à ce moment planifiées.

La brochure « Uccle et ses ruisseaux » (19) détaille vallée par vallée les actions déjà réalisées et celles qui doivent encore l'être pour réhabiliter nos ruisseaux, nos étangs, ... Le programme est ambitieux et innovant. La volonté politique doit permettre de le concrétiser. Dans ce programme d'action initié par la coordination eau figure entre autre : la restauration de la partie voûtée de l'Ukkelbeek, la réalimentation en eau de l'étang du Clipmolen à la rue de Stalle, la création d'une zone humide dans le bas du Kauwberg, la mise à ciel ouvert du Geleytsbeek à hauteur du carrefour Saint-Job—Chênaie-Repos, le réaménagement des berges du Verrewinkelbeek, la rénovation rue de Linkebbeek du site de l'étang de pêche, la rénovation du vallon du Gaesbeek,



La zone humide projetée dans le bas du Kauwberg

AGIR POUR PLUS DE PROPRETÉ PUBLIQUE

Lorsqu'on voyage à l'étranger ou que l'on se rend dans certaines autres villes belges, la propreté est nettement meilleure qu'en région bruxelloise et qu'à Uccle en particulier. Constater et se lamenter ne suffit pas. Il faut réagir. Les campagnes de propreté dans nos rues et espaces publics doivent être intensifiées. Tout comme les actions de sensibilisation dans les écoles.

La malpropreté appelle la malpropreté. Les actions « coup de poing » multiservices doivent être multipliées. Des services comme la propreté, la voirie, le service vert ne doivent pas intervenir en voirie séparément pour ce qui relève de chacun d'eux mais ensemble en coordonnant leur action dans des domaines comme le balayage des rues, le nettoyage des carrés d'arbres ou l'enlèvement des tags. La population doit être informée de ces actions et conscientisée de sa responsabilité en matière de propreté. Pourquoi aussi dans certains cas ne pas l'associer ainsi que les élèves des écoles à certaines de ces opérations. A Jette et Watermael-Boitsfort une fois par an la commune organise soit une journée ou une semaine de la propreté. Le quartier où le plus grand nombre d'habitants à participé au nettoyage de l'espace public se voit accorder symboliquement « un balai d'or ».

¹⁹ « Uccle et ses ruisseaux » est une superbe brochure éditée en novembre 2016 par l'Echevinat de l'Urbanisme et de l'Environnement qui décrit à la fois l'histoire de nos ruisseaux et tous les projets programmés pour les réhabiliter.

Nettoyer, informer, sensibiliser tous les publics est essentiel mais ne suffit pas. Il faut aussi réprimer et c'est là que le bas blesse le plus à Uccle. Certes avec 175 km de voiries c'est plus difficile à faire qu'à la côte belge. Mais c'est surtout certaines voiries et certains endroits qui sont concernés par la malpropreté. Les agents communaux qui en ont le pouvoir doivent être incités à verbaliser et si nécessaire leur nombre augmenté. C'est aussi une question de « culture », certains agents de prévention estimant à tort que leur rôle n'est pas la répression des infractions. La police doit aussi être beaucoup plus impliquée qu'aujourd'hui dans ce travail de répression. Elle s'y investit beaucoup plus dans d'autres zones de police que la nôtre. La collaboration doit en particulier devenir beaucoup plus effective entre la cellule anti-tag et la police locale. L'impunité ne conduit pas à s'amender. Le nombre d'ouvriers affecté à la cellule anti-tag devrait être augmenté et pour plus d'efficacité cette cellule devrait être intégrée au service de la propreté.

Des herbes folles dans l'espace public, cela n'incite pas à la propreté. Le personnel du service vert, du service des sports et de l'Etat civil doivent être formés aux techniques de désherbage et à une gestion différenciée et durable des espaces verts. Il faut aussi anticiper les travaux d'entretien de l'espace public chaque fois que des réaménagements de celui-ci sont conçus.

LUTTER CONTRE LA POLLUTION SONORE

Le bruit est la nuisance urbaine dont la population se plaint le plus et où les pouvoirs locaux sont les plus démunis pour agir. Ils ne disposent pas des collaborateurs (ingénieurs spécialisés dans le domaine du son) et du matériel (sonomètres) leur permettant d'objectiver les plaintes. Ils doivent se reposer pour ce travail sur Bruxelles Environnement dont l'équipe de techniciens mériterait d'être étoffée. Que peut faire notre commune dans ce contexte ? Elle peut tout d'abord relayer les plaintes vers Bruxelles Environnement. Les fonctionnaires du service de l'environnement jouent déjà régulièrement un rôle de médiateur. Il produit des effets positifs quand toutes les parties sont de bonne volonté. Il suffit parfois d'isoler mieux un moteur pour que la nuisance disparaisse. Ce rôle est d'autant plus important que le seul respect des normes de bruit (qui se mesurent fenêtres fermées...) ne garantit pas la tranquillité du voisinage.

Une problématique comme celle du bruit des avions échappe totalement au champ des compétences d'une commune et relève des gouvernements et des parlements régionaux et fédéraux (tout ce que la commune peut faire, et elle l'a fait et l'a obtenu, c'est demander le placement d'une station de mesure qui permet de vérifier le respect des normes régionales de bruit). Il y a par contre beaucoup d'autres activités qui nécessitent un permis d'environnement. La commune a selon les

cas un pouvoir d'avis ou de décision dans ces dossiers et peut s'en servir pour imposer des conditions d'exploitation qui réduisent les nuisances des établissements concernés. Il n'y a pas de permis d'environnement pour le secteur Horeca mais là aussi la commune peut agir, et cela a déjà été fait, par la médiation ou si celle-ci n'aboutit pas par un arrêté du bourgmestre imposant une fermeture partielle (heure limite d'ouverture) ou totale. L'opportunité de certaines demandes de permis d'urbanisme peut aussi être saisie pour obtenir l'imposition de certains travaux (isolation, murs anti-bruit, ...). Le dossier de l'élargissement à quatre voies de la ligne 124 au sud de la commune dans le cadre des travaux nécessaires pour le RER en est un exemple.

Ce qui fait gravement défaut aujourd'hui à Bruxelles c'est l'existence d'un arrêté régional sur les chantiers. Un tel arrêté est en gestation au niveau de la Région. Espérons son adoption rapide et la possibilité dès lors pour notre commune d'exiger pour les gros chantiers (les dossiers soumis à rapport ou études d'incidences) des renseignements et des contraintes similaires à ce qui est demandé lorsqu'on effectue des travaux dans un site classé ou en zone Natura 2000 : organisation des livraisons, des aires de stockage, planning des travaux, limitation du bruit engendré par le chantier (privilégier les moteurs électriques aux moteurs thermiques, ...). A défaut d'un arrêté régional, la commune devra envisager d'adopter une réglementation propre ou de demander l'insertion

de certaines clauses relatives aux chantiers dans les permis et qui devront être détaillées dans les rapports et les études d'incidences.

De même qu'il y a une coordination eau qui permet une coordination, des synergies et une planification des actions à entreprendre par les différents services techniques communaux actifs dans la gestion de l'eau, une coordination anti-bruit doit être créée qui intègre les services techniques communaux concernés (dont l'environnement et l'urbanisme), la police locale et Bruxelles environnement et qui soit en charge de la définition et de la préparation des actions anti-bruit à mener. C'est transversalement que les actions doivent être conduites. Une partie d'entre elles, négligée aujourd'hui, doit consister en des campagnes de sensibilisation notamment dans les écoles (bruit des motos, ...).

RENFORCER LE RÔLE DE SENSIBILISATION, DE CONSEIL ET D'EXEMPLE DE LA COMMUNE

La commune a un rôle de sensibilisation à jouer et aussi dans certains cas de réglementation. Elle a aussi un devoir d'exemplarité (dans la gestion de ses espaces verts et de ses bâtiments, de sa flotte de véhicules, ...). Elle a réduit de manière sensible ces dernières années les consommations énergétiques pour ses bâtiments. L'effort est toutefois aujourd'hui moins soutenu depuis que le coordinateur énergie qu'elle a engagé fait partie du service des bâtiments communaux plutôt

que comme antérieurement du service de l'environnement. Cette fonction a perdu en transversalité et la pression du quotidien et des interventions en urgence dans un service comme celui des bâtiments communaux accapare un temps important de la personne chargée de cette mission. Relocaliser cette fonction dans le service de l'environnement lui redonnerait une réelle priorité.

Il y a aujourd'hui à la commune au sein du service de l'environnement un guichet énergie qui dispense des conseils aux citoyens. Il y a également un guichet qui rend un service fort semblable au CPAS. Ces deux services devraient être fusionnés et leur action de conscientisation et de soutien à nos concitoyens renforcée. Avec un total de 35.000 logements, bureaux, commerces, entreprises, ... le bâti comptabilisé à Uccle représente à lui seul 33% des émissions de CO². Si les nouvelles constructions sont soumises à des normes strictes, il y a l'enjeu de tout le parc immobilier existant souvent fort âgé et qui devrait être rénové.



Les programmes « L'école, l'énergie et moi » se sont révélés de francs succès. Ils doivent être généralisés à l'ensemble des écoles communales et aux écoles des autres réseaux.

La commune dispose pour ses missions de très nombreux véhicules (surtout des camionnettes et des camions). Ce sont pratiquement tous des véhicules à essence ou au diesel. En Italie une part importante des camions sont des camions au gaz. Uccle devrait montrer l'exemple et s'équiper également de tels camions lors du renouvellement de ses véhicules. Elle devrait convaincre ses chauffeurs de ne pas laisser tourner leur moteur à l'arrêt.

En soutenant et en menant des actions de promotion du compost, la commune joue un rôle des plus utiles. Il faut aussi à cet égard souligner l'engagement citoyen des maîtres composteurs qui dispensent de nombreux conseils et des formations, avec l'appui de la commune, aux personnes qui désirent se lancer dans du compost individuel ou collectif (celui-ci pouvant réduire de 30% le volume de nos poubelles). La commune doit continuer sa recherche d'endroits permettant la création de composts collectifs dans les quartiers où des groupes d'habitants sont volontaires pour gérer ceux-ci.

Le compostage n'est pas seulement une action positive pour notre environnement, c'est aussi une belle occasion de nouer des liens humains.

Des habitants du quartier de Saint-Job souhaitent créer une ferme urbaine sur une partie du plateau Avijl. Cette demande doit être accueillie positivement. Une fois concrétisée, elle constituera un exemple d'une économie en circuit court tout comme « La ruche et moi » qui permet à des cultivateurs belges de vendre leurs produits une fois par semaine à l'Ecole en Plein Air et à l'Ecole des Eglantiers. Une initiative qui mérite d'être poursuivie.

Conclusions :

L'urbanisation de la commune qui se poursuit ne doit pas porter atteinte à son maillage vert et à la biodiversité. Lors de la délivrance de permis d'urbanisme une part importante de la superficie des terrains où l'on construit doit rester perméable et bénéficier de plantations.

Les 40 propositions du Plan Nature d'Uccle doivent être toutes mises en œuvre et la dimension nature devenir un réflexe pour tous les gestionnaires d'espaces verts tant publics que privés. Un label doit être créé pour médiatiser et donner en exemple les plus belles actions réalisées pour rencontrer les objectifs du Plan Nature.

La masse végétale doit être augmentée chaque fois que possible (façades et toitures vertes, plantation d'arbres d'alignement, ...).

Les surfaces disponibles pour des potagers individuels et collectifs ainsi que les espaces pouvant accueillir des composts col-

lectifs doivent être augmentés en mobilisant tant les terrains propriétés de la commune que ceux d'autres pouvoirs publics ou de propriétaires privés prêts à les mettre à disposition pour cet objectif.

Le programme de réhabilitation des ruisseaux ucclois doit être poursuivi et mené à son terme. La lutte contre les inondations et pour une gestion durable de l'eau doit être une priorité de l'action communale.

Les actions « coup de poing » multiservices en matière de propreté doivent être multipliées. Les habitants doivent être encouragés à participer aux campagnes de propreté et une émulation créée entre eux par l'octroi d'un « balai d'or ». Les comportements non respectueux en matière de propreté doivent être beaucoup plus qu'aujourd'hui sanctionnés.

Une coordination anti-bruit doit être créée qui soit en charge de la définition et de la préparation des actions anti-bruit à mener.

Les programmes « L'école, l'énergie et moi » doivent être généralisés à l'ensemble des écoles communales et aux écoles des autres réseaux. La commune doit convertir une partie de sa flotte de véhicules, lors du renouvellement de ceux-ci, par des véhicules électriques et au gaz.

La lutte contre la cruauté envers les animaux doit être intégrée dans les préoccupations de la commune.

LE DÉFI SOCIAL

Uccle n'est pas la commune uniformément aisée que certains se complaisent à décrire comme telle. C'est une commune socialement très diverse. Une partie de sa population est confrontée à des difficultés en termes d'accès au logement, d'emploi, ...

Le revenu médian par déclaration fiscale s'élevait en 2014 à 22.252 euros. Ce qui est certes supérieur à la moyenne régionale (19.044 euros) mais inférieur à la moyenne nationale (23.742 euros). En région bruxelloise le revenu médian est plus élevé à Auderghem, à Watermael et dans les deux Woluwé qu'à Uccle. En 2015 997 personnes bénéficiaient de l'octroi par le CPAS d'un revenu d'intégration sociale ou de son équivalent. C'est proportionnellement moins que dans la majorité des communes bruxelloises mais c'est néanmoins un nombre significatif. En pourcentage par rapport à la population c'est le même que celui d'une grande ville comme Anvers.

Le nombre de personnes aidées par le CPAS ou au chômage est très élevé dans certains quartiers de notre commune comme ceux qui abritent des logements sociaux. Si la chaussée d'Alseberg entre la gare de Calevoet et la limite communale avec Forest a été retenue par la Région comme une zone de revitalisation urbaine c'est dû à la réalité socio-écono-

mique qui caractérise une partie des habitants de cette chaussée et qui n'est pas unique dans notre commune. Il y avait en 2016 en moyenne annuelle 4446 demandeurs d'emploi inoccupés dont la moitié environ depuis plus de deux ans. Un taux de chômage en 2016 de 11% contre une moyenne régionale de 17,1% c'est un peu le borgne roi au pays des aveugles.

L'IBSA relève dans ses statistiques 2016 pour Uccle que parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 9% percevaient une allocation de chômage ou d'insertion, 2% un revenu d'intégration sociale ou son équivalent, 2,6% une indemnité d'invalidité et 1,3% une allocation aux personnes handicapées. Les deux tranches d'âge les plus touchées par la pauvreté sont les jeunes adultes (18-24 ans) et les plus de 65 ans.

L'action dynamique du CPAS d'Uccle (son service promo job, son antenne sociale, sa cellule de lutte contre l'endettement, ...) a permis de stabiliser le nombre de personnes que celui-ci doit aider. Malgré sa récente diminution le chômage reste toutefois à un niveau élevé tant à Bruxelles en général qu'à Uccle. Le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans est de 20,9% (contre une moyenne régionale de 28,9%). Un tel taux de chômage nécessite d'entreprendre des actions spécifiques pour le réduire.

INTENSIFIER LES EFFORTS EN MATIÈRE D'EMPLOI

La création d'une Maison de l'Emploi regroupant les différents acteurs locaux (l'antenne d'Actiris, l'Agence Locale pour l'emploi, le service communal de l'emploi, ...) **permettrait de rendre plus efficaces les politiques menées** pour réduire le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés. Un accompagnement personnalisé beaucoup plus systématique des jeunes demandeurs d'emploi doit être une priorité des acteurs locaux. Le regroupement des services peut favoriser celui-ci. Cet accompagnement doit tout particulièrement viser les demandeurs d'emploi ayant un faible niveau d'études (20).

Les écoles, tous réseaux confondus, ont aussi une responsabilité. Celle de lutter contre les retards scolaires. Complémentairement à leur action, les écoles de devoirs (il y en a deux actuellement à Uccle) sont importantes pour soutenir et accompagner les efforts scolaires de certains jeunes. Le soutien de la commune à ces écoles et leur développement doit être renforcé.

Uccle a la chance d'accueillir sur son territoire l'Espace Formation PME et son pendant néerlandophone. Nos demandeurs d'emploi doivent être informés des possibilités qu'offre ce type d'enseignement et celui d'autres institutions d'enseignement ou de formation présents à Bruxelles.

L'essentiel des politiques en matière d'économie, d'emploi et de formation relèvent d'autres niveaux de pouvoir que la commune. Celle-ci dispose néanmoins de certains leviers qu'elle peut mettre en œuvre comme avoir un lien beaucoup plus étroit avec les entreprises qui s'installent ou développent leurs activités à Uccle et y créent dès lors de l'emploi. Les services de la Maison de l'Emploi devraient systématiquement leur être offerts. A cette fin l'échange d'information devrait être beaucoup plus étroit entre des services communaux comme ceux de l'économie, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'action sociale. Un club des entrepreneurs ucclois a existé il y a quelques années mais n'a pas été pérenne. Il pourrait être recréé à l'initiative de l'Echevinat des Classes Moyennes afin de permettre un échange d'information et d'expérience entre entrepreneurs. Ce club pourrait aussi avoir un rôle de caisse de résonance de leurs préoccupations auprès des services communaux.

L'emploi salarié a diminué ces dernières années à Uccle passant 26.234 personnes occupées en 1992 à 24.136 en 2015. C'est une tendance inverse de celle constatée au niveau régional où pour la même période l'emploi salarié est passé de 570.797 personnes à 620.429 personnes. Le nombre d'indépendants a par contre augmenté et est passé de 7.363 indépendants en 1992 à 8.602 indépendants en 2014.

²⁰ La répartition en 2016 des 4.446 demandeurs d'emploi inoccupés par niveau d'études était la suivante : 2.324 demandeurs avaient un faible niveau, 1.015 un niveau moyen et 1.107 un niveau élevé.

Uccle est une commune où on habite mais aussi où on travaille. Plus d'un ucclais actif sur trois travaille à Uccle (34,1% lors du recensement de 2011). Cette réalité doit être confortée par une **politique urbanistique qui permette l'implantation ou le développement d'activités économiques** sur son territoire. Ce qui n'est malheureusement pas toujours l'objectif poursuivi par la Région qui crée des conditions réglementaires qui facilitent le changement d'une affectation économique en une affectation logement. C'est la politique du « tout au logement » que j'ai toujours combattue comme échevin de l'urbanisme et qui quand on y cède crée, le prix au m² pour du logement étant plus élevé que pour de l'entreprises, des plus-values foncières pour des projets qui détruisent de l'emploi dans notre commune. En réduisant le foncier disponible pour des entreprises une telle politique réduit l'emploi salarié celui-ci n'étant en général pas un emploi à domicile au contraire d'une partie de l'emploi indépendant, en particulier des professions libérales qui représentent la moitié de celui-ci à Uccle.

Nos centres commerciaux sont une source d'emploi importante. Leur développement mérite d'être soutenu tant au niveau de la mixité urbaine et de l'attractivité de notre commune que pour les emplois qu'ils offrent et qui sont souvent accessibles à des travailleurs qui n'ont pas un lourd bagage d'études, ce qui correspond à la situation

de la majorité des demandeurs ucclais. Des contacts réguliers par la Maison de l'emploi avec les commerçants doivent les inciter à favoriser le recrutement d'ucclais.



Rue Vanderkindere

La bourse d'emploi organisée chaque année par la commune au centre culturel est un succès. La possibilité et l'intérêt de l'organiser deux fois par an devrait être étudiée en y intégrant les commerçants qui envisagent de recruter.

Une étude effectuée par le SPF Intégration sociale sur les statistiques 2008/2013 des CPAS bruxellois classe le CPAS d'Uccle en 4^{ème} position en matière d'emploi. Sur une période de 4 ans 14,3% de la population aidée est mise à l'emploi c'est 24% de mieux que la moyenne des CPAS bruxellois).

Une grande partie de ces mises à l'emploi se réalise par le biais des articles 60, c'est-à-dire via un dispositif qui permet pour une durée déterminée à un employeur de bénéficier de la collaboration de personnes aidées par le CPAS pour un coût salarial quasi nul. A la fin de cette période la personne aidée, si elle n'est pas engagée par l'employeur, a droit aux allocations de chômage et ne dépend dès lors plus financièrement du CPAS. Elle a bénéficié d'une expérience professionnelle de l'ordre de 18 mois qui peut faciliter sa réinsertion sur le marché du travail. Là où le bas blesse c'est que trop de ces personnes se retrouvent au chômage lorsqu'elles ne bénéficient plus de ce statut. Leur encadrement et leur formation doivent être renforcés pour éviter cette situation. Une priorité doit aussi être réservée pour la mise à disposition de ces articles 60 aux entreprises qui donnent une perspective pour un engagement éventuel de ces personnes. Pour certains employeurs, y compris publics, le mécanisme consiste à remplacer systématiquement des articles 60 par d'autres quand les premiers ont terminé la période (généralement 18 mois) pendant lesquels l'entreprise dispose quasi gratuitement de leur collaboration.

Les personnes porteuses d'un handicap ont plus que d'autres difficile de trouver un emploi et doivent être soutenues dans leur démarche. Dans son « Diagnostic social » de mars 2014, l'asbl Dynamo relève que les jeunes sortant de l'enseignement spécia-

lisé ont difficilement accès aux formations classiques telles que EFPME, CEFA ou autres formations pour adultes. Les jeunes suivis par Dynamo ne se sentent pas bien dans les structures de travail adapté et ne parviennent pas à intégrer les filières classiques de l'emploi. Les acteurs locaux de l'emploi doivent démarcher toutes les entreprises d'une certaine importance implantées à Uccle pour qu'elles participent, comme la commune et certaines entreprises le font déjà, au DuoDay. Il s'agit pendant une journée d'intégrer à l'un ou l'autre poste de travail des personnes porteuses d'handicap. C'est une découverte réciproque. Une découverte du monde du travail pour la personne porteuse d'handicap et une découverte pour l'entreprise et ses collaborateurs de la capacité de travail qu'ont les personnes porteuses d'handicap, ce qui lève certains préjugés envers celles-ci.

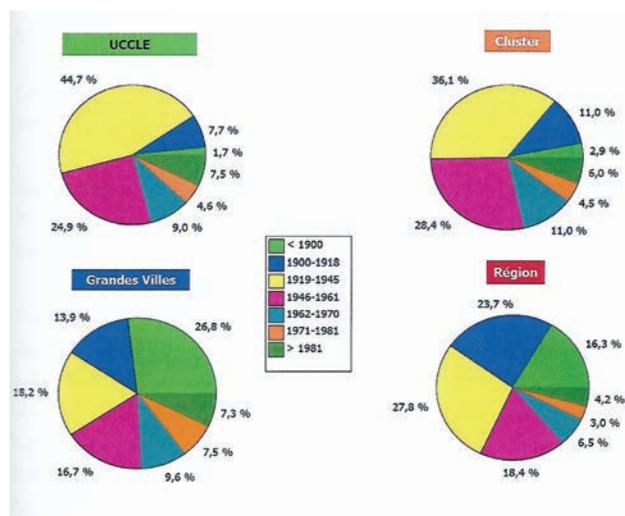
FACILITER L'ACCÈS POUR TOUS AU LOGEMENT

L'accès au logement n'est pas aisé pour tous nos concitoyens. Aussi faut-il **veiller lors de la délivrance de nouveaux permis d'urbanisme à une diversité des types et des tailles de logements.**

Une part importante (voir figure 4) du parc de logements est très ancien à Uccle (54,1% des constructions datent d'avant 1945). Beaucoup d'ucclois rénovent leur habitation.

Des primes régionales existent pour encourager cet effort. La commune peut les faire mieux connaître en informant par exemple systématiquement de leur existence les personnes qui obtiennent des permis pour la rénovation de leur bien. Il est surtout impératif que le système de primes régionales soit adapté pour permettre aux propriétaires disposant de faibles revenus de disposer de primes de rénovation renforcées dans plusieurs quartiers d'ancienne urbanisation de notre commune.

Figure 4 : Date de construction des logements à Uccle, en moyenne dans les grandes villes belges, à Bruxelles et dans le cluster composé des deux Woluwé, d'Auderghem, de Watermael et d'Uccle



Source : Belfius et note de politique générale 2015 du CPAS d'Uccle

Les loyers mensuels des logements nous indique l'Observatoire des Loyers sont nettement plus élevés (24% en plus) que la moyenne régionale. Les loyers les plus élevés sont enregistrés dans les quartiers du sud de la commune (à l'exclusion bien entendu des cités sociales du Homborch et du Melkriek). Ce sont les logements de deux chambres et plus dont les loyers sont sensiblement plus élevés que la moyenne régionale. Pour les logements d'une chambre le loyer moyen (660 euros par mois) n'est que de 5% supérieur à la moyenne régionale et est inférieur à celui constaté dans les deux Woluwé, à Ixelles, Evere ou Etterbeek.

La construction de nouveaux logements sociaux mérite d'être soutenue mais en nombre limité et de manière éparpillée dans la commune afin d'éviter la création de ghettos sociaux. Le projet de 24 logements sociaux et de 24 logements moyens au pourtour du plateau Avijl est à cet égard acceptable. **La rénovation des logements sociaux existants et la prise en gestion de logements privés par l'Agence Immobilière Sociale d'Uccle (AISU) doivent être prioritaires sur les programmes de nouvelles constructions.** Les efforts de Binhôme (21) et d'ABC, les deux sociétés immobilières de services publics actives à Uccle, pour la rénovation de leur parc de logements doivent être poursuivis avec l'appui de la SLRB. Une modification législative doit intervenir pour permettre le dé-

²¹ Les communes et les CPAS d'Uccle et d'Ixelles sont les principaux actionnaires de Binhôme qui gère un parc de 2.500 logements publics situés à Uccle et Ixelles.

veloppement du logement social acquisitif. Une telle formule motiverait les occupants de ces logements à un bon entretien de ceux-ci et leur permettraient de devenir propriétaire pour un remboursement mensuel d'emprunt parfois proche de leur loyer actuel. Des formules comme des baux emphytéotiques pourraient réduire leur charge d'emprunt.



Un immeuble de Binhôme rénové au Homborch

Cela vaut aussi pour le logement moyen. Citydev étudie une telle formule pour faciliter l'accès au logement moyen dans les communes bruxelloises de deuxième couronne.

Les baux emphytéotiques seraient de 99 ans. Un des projets envisagés est la création de logements moyens selon cette formule sur des terrains propriété de la Région rue du Bourdon. Les pouvoirs publics disposent d'autres réserves foncières à Uccle où cette formule pourrait être mise en œuvre. Elle a montré son succès depuis 40 ans pour réduire le coût du foncier pour les entreprises et pourrait se révéler tout aussi utile dans le secteur du logement.

Ces dernières années les bénéfices de la Régie foncière communale ont à plusieurs reprises été versés à la commune au lieu de rester au sein de la Régie pour financer de nouveaux projets. Il ne doit plus en être ainsi à l'avenir et la Régie doit avoir les capacités financières et humaines de mener des opérations d'acquisition et de rénovation d'immeubles ou de parties d'immeubles (notamment au-dessus de certains commerces) qui sont inoccupés.

La multiplication des guichets sociaux n'est une bonne chose pour personne. Ces guichets doivent être réduits par une spécialisation des différents acteurs. Binhôme, ABC et l'AIJU ont pour mission naturelle le logement social. La commune et sa régie foncière doivent pour leur part se spécialiser dans le logement moyen. Ce qui est déjà largement le cas aujourd'hui. Tant la commune que le CPAS doivent confier leurs logements sociaux à l'AIJU. Des conventions lient déjà le CPAS à Bin-

hôte d'une part et à l'AIJU d'autre part. C'est par le biais d'un tel conventionnement qu'il doit être prévu que la décision d'attribution de certains logements sociaux gérés par Binhôme et l'AIJU doit être prise par le CPAS en fonction des urgences sociales que cette institution doit rencontrer. Il n'y a par contre pas de raison que la gestion immobilière soit pour sa part assurée par le CPAS qui n'est propriétaire que d'un nombre très faible de logements.

COMBATTRE LA DÉSHUMANISATION DE NOTRE SOCIÉTÉ

Un être humain a besoin de contacts interpersonnels. Ces contacts sont en diminution dans notre société moderne, surtout en ville. Dans un tel contexte les mouvements de jeunesse, les clubs sportifs, les activités culturelles, les associations de 3^{ème} âge, ... doivent être encouragés par la commune. Les efforts de celle-ci en la matière doivent être poursuivis et ses dépenses dans ce secteur ne doivent pas être considérées comme facultatives mais obligatoires. La commune doit en particulier programmer la rénovation ou la reconstruction des salles de sport du Globe et de l'avenue Stroobant. Des activités comme celles du parascolaire d'Uccle créent des liens entre jeunes.

Des repas de quartier à l'occasion de la Journée sans voiture ou de la Journée des

voisins sont une occasion de créer des contacts entre voisins. La commune peut apporter un soutien technique (barrières nadar, tables et chaises, ...) mais la concrétisation dépend d'abord des citoyens eux-mêmes. Tout comme pour des activités comme les repair café, les composts collectifs, ... Rien n'est pire que le sentiment de certains de nos concitoyens d'être déconnectés du monde. Toutes les initiatives qui leur permettent de se reconnecter aux autres, de retrouver un lien social sont à encourager.

L'accès possible pour tous à la culture est important. Les activités culturelles sont nombreuses à Uccle. Notre commune dispose d'un excellent réseau de bibliothèques (dont l'une d'entre elles- la bibliothèque du centre-devrait être agrandie) ainsi que d'une académie de musique et d'une école des arts. Ce qui n'est pas assez développé (ou qui périclité comme les chorales), ce sont les activités culturelles dont on n'est pas seulement spectateur mais acteur. Pourquoi par exemple ne pas inciter les étudiants des différentes écoles secondaires à produire des spectacles d'impro et organiser un festival communal où ces spectacles seraient présentés ? Une initiative qui serait dans le domaine de la culture un peu semblable à celui des mini-entreprises dans l'économie.

Un nombre croissant de personnes âgées vivent seules et isolées de tout contact social. Pour certaines d'entre elles le seul contact

est l'ouvrier communal qui leur apporte un repas chaud le midi à domicile en semaine et beaucoup de seniors n'ont pas droit à ce service ou n'y font pas appel. La commune doit lancer un appel à des volontaires prêts à « parrainer » des personnes âgées vivant seules et à leur rendre visite. Des projets de logements intergénérationnels doivent être soutenus par la commune. Les activités organisées notamment par le Service Ucclois du 3^{ème} âge sont souvent des activités qui nécessitent le déplacement des seniors au lieu où se déroule l'activité. L'inverse, au bénéfice des retraités dans les homes, doit aussi exister avec des activités organisées dans les maisons de repos elles-mêmes. Pourquoi aussi ne pas s'inspirer de la commune d'Etterbeek qui organise chaque année une « semaine des aînés ». De nombreuses activités orientées vers les seniors sont organisées pendant cette semaine et plusieurs d'entre elles sont intergénérationnelles. Cette semaine leur permettrait de découvrir des activités qu'ils ne connaissent pas et qui sont organisées toute l'année.

Des activités en commun contribuent à créer un lien social. Un des défis à rencontrer par ces activités est de favoriser la rencontre avec ceux qui ont une origine sociale, ethnique, religieuse différente de la nôtre. L'asbl Prévention et Animation Socioculturelle mène un travail positif avec des jeunes des quartiers du Merlo, du Melkriek et du Homborch et aussi avec des adultes au travers d'évènements fédérateurs qui réparent et fi-

nancent des camps et des voyages de jeunes des quartiers. Un travail d'intégration qui associe aussi les parents (qui pour ceux qui le souhaitent ont accès à une école d'alphabétisation). Le champ d'action de cette asbl communale doit être approfondi dans les quartiers où elle est présente et élargi à d'autres quartiers et ses moyens financiers et humains accrus en conséquence.

La déshumanisation conduit parfois à de graves détresses psychologiques. L'antenne sociale du CPAS s'efforce d'apporter le suivi psychologique nécessaire. C'est un travail fondamental pour que les personnes en cause retrouvent confiance en elles et en la vie. **Le CPAS est un acteur clé dans les politiques de socialisation des personnes les plus fragilisées et doit le rester.** Les moyens financiers mis par la commune à sa disposition ne doivent pas être chichement mesurés au point de menacer ces politiques.



Le siège du CPAS au 860 chée d'Alsemberg

La loi organique sur les CPAS confie à ceux-ci un rôle central et de coordination au niveau des politiques sociales locales. Pour l'efficacité des politiques menées il est important que ce rôle soit effectif et l'essentiel des moyens disponibles pour l'aide sociale soient concentrés en leur sein. Cette aide doit être effective pour toutes les personnes qui en ont le besoin y compris pour celles qui ne bénéficient pas d'une intervention financière du CPAS mais qui ont besoin d'avoir accès à sa banque alimentaire (une des deux seules de la région bruxelloise !), aux conseils de son service endettement,...

UNE COMMUNE PLURIELLE

Uccle est un puzzle de différentes nationalités. Un quart de la population est de nationalité étrangère (pour une large majorité, mais pas uniquement, il s'agit de ressortissants de pays membres de l'Union européenne). Il y a à Uccle des francophones et des néerlandophones et des personnes de toutes opinions philosophiques ou religieuses. Il est important de respecter les opinions, la langue et la culture de chacun. La coexistence entre toutes les communautés qui vivent à Uccle est harmonieuse. C'est un acquit à préserver.

Il n'y a pas à Uccle de repli communautaire et identitaire comme on le connaît dans d'autres communes bruxelloises. Notre

commune doit éviter l'apparition d'un tel phénomène en encourageant toutes les initiatives qui permettent des rencontres interculturelles. Elle doit offrir à ceux qui le souhaitent un parcours d'intégration qui intègre des cours de langue pour ceux qui ne maîtrisent pas le français ou le néerlandais.

L'accueil des nouveaux habitants (belges ou non) doit être amélioré par une brochure en trois langues (français, néerlandais et anglais) présentant notre commune et donnant un ensemble d'informations pratiques.

Conclusions :

La création d'une Maison de l'Emploi intégrant tous les acteurs locaux publics dans le domaine de l'emploi permettrait d'assurer un meilleur accompagnement des demandeurs d'emploi et par là de diminuer leur nombre.

Des liens plus étroits doivent être noués entre ces acteurs et les entreprises et les commerces qui s'installent ou développent leur activité à Uccle.

La politique urbanistique doit autoriser une mixité des fonctions et permettre le développement des activités économiques.

Une priorité doit être réservée pour la mise à disposition des articles 60 par le

CPAS aux entreprises qui donnent une perspective pour un engagement éventuel de ces personnes .

Il faut veiller lors de la délivrance de nouveaux permis d'urbanisme à une diversité des types et des tailles de logements

La rénovation des logements sociaux existants et la prise en gestion de logements privés par l'Agence Immobilière Sociale d'Uccle (AISU) doivent être prioritaires sur les programmes de nouvelles constructions. Ces derniers, pour éviter la création de ghettos sociaux, doivent être disséminés dans la commune et ne concerner chaque fois qu'un nombre réduit de logements.

Une formule de bail emphytéotique sur terrains publics doit être créée pour favoriser le logement moyen acquisitif en diminuant le coût du foncier.

La Régie foncière communale doit avoir les capacités financières et humaines de mener des opérations d'acquisition et de rénovation d'immeubles.

Pour une meilleure gestion immobilière et une réduction des guichets sociaux, tant la commune que le CPAS doivent confier leurs logements sociaux à l'Agence Immobilière Sociale d'Uccle.

Le CPAS doit bénéficier de moyens financiers et humains suffisant pour poursuivre et développer les politiques de socialisation qui sont les siennes. Pour briser la solitude de certaines personnes âgées, un appel devrait être lancé à des volontaires prêts à « parrainer » des seniors qui vivent seuls et à leur rendre visite.

La commune doit soutenir toutes les actions qui permettent de créer du lien social : des mouvements de jeunesse, des clubs sportifs et des activités culturelles aux repas de quartiers. Une « semaine des aînés » devrait être organisée chaque année. Elle doit encourager les activités interculturelles.

Une brochure trilingue destinée aux nouveaux habitants doit être élaborée.

LE DÉFI DE LA SÉCURITÉ

La sécurité est la première des libertés sans laquelle les autres n'existent pas. La sécurité c'est tant celle des biens que des personnes.

Il y a une tendance à Uccle, depuis plusieurs années, à une diminution de la criminalité en général et des vols en particulier. En comparant la période 2013-2015 avec la période 2010-2012 on constate 26% de cambriolages en moins, 36% de vols dans les véhicules en moins, 33% de vols avec violences en moins, 23% de vols de vélo en moins, 41% de vols par ruse en moins, 53% d'arrachage de sacs et de sac-jacking en moins. Les vols dans les habitations et dans les véhicules restent statistiquement les plus nombreux. Les chiffres disponibles pour 2016 et le début de 2017 montrent la poursuite de la baisse de la criminalité. De nouvelles formes de délinquance apparaissent qui nécessitent une attention particulière de nos forces de l'ordre et des services de prévention : la criminalité informatique (notamment le harcèlement de certains jeunes sur les réseaux sociaux qui peut parfois conduire au suicide de ceux-ci) et les **vols au domicile des personnes âgées**. Les cambriolages, même en diminution, restent nombreux.

La police est amenée à intervenir soit d'initiative soit suite à des demandes d'intervention adressées à son dispatching zonal. Ces dernières sont nombreuses : 34289 demandes



d'intervention à Uccle en 2015 (0,42 demandes par an par habitant), 9.630 à Auderghem (0,40 demandes par habitant par an) et 7.566 à Watermael-Boitsfort (0,23 demandes par an par habitant).

L'action de la police conduit à des arrestations : 557 arrestations administratives et 614 arrestations judiciaires à Uccle en 2015.

La zone de police Uccle-Watermael-Boitsfort-Auderghem s'est fixée les objectifs prioritaires suivants :

- Les vols qualifiés (cambriolages, vols dans les voitures) ;
- La lutte contre la violence juvénile (lutte contre les bandes urbaines, les pratiques de racket et d'extorsion aux abords des écoles, les actes de vandalisme, ...) ;
- La sécurité des seniors ;
- La lutte contre les vols de vélo ;
- La criminalité ciblant les commerces ;
- L'insécurité routière ;
- Le radicalisme.

La menace terroriste qui pèse sur notre pays contraint à une présence policière importante sous forme de patrouilles ou lors de grands évènements ou pour surveiller certains lieux sensibles. Le volume d'heures supplémentaires qui en découle pour nos policiers est conséquent et justifie une **augmentation de leur effectif** et une adaptation en conséquence des dotations des trois communes de la zone au budget de celle-ci. Sans compter la charge des policiers retraités qui va peser de plus en plus sur le budget de la zone. Un effectif plus nombreux permettrait d'augmenter le nombre d'heures de patrouilles (4.285 heures de patrouille à Uccle en 2015) ainsi que le nombre d'agents de quartier. En principe il y a un agent de quartier par 4.000 habitants mais si celui-ci est absent pour une raison ou une autre il n'est souvent pas remplacé et le citoyen n'arrive pas à nouer un contact avec lui, les enquêtes de domiciliation traînent, ... Le cadre de la zone de police (481 personnes) a été fixé il y a quelques années lorsque la population de la zone était inférieure à celle d'aujourd'hui. Il manque actuellement 17 policiers pour qu'il soit complet (c'est dans le cadre moyen que ce déficit existe car les officiers sont eux en surnombre). L'objectif minimum à poursuivre est de procéder aux 17 recrutements permettant de remplir le cadre.

L'analyse des statistiques de la zone est surprenante en ce que seulement 27 com-

merces ucclois sont reliés à Télé police qui permet de transmettre en temps réel au dispatching de la zone images et son de l'intérieur des commerces et par là de permettre une intervention rapide de la police si nécessaire. Un plus grand nombre de commerces devraient être encouragés et soutenus pour s'équiper de ce système.

Les écoles et leurs abords, chacun le sait, sont des cibles privilégiées pour les dealers. La lutte contre ceux-ci doit devenir une réelle priorité de notre police.

La lutte contre les incivilités de la malpropreté au harcèlement en rue ne figure curieusement pas parmi les priorités de notre zone de police. Certes la responsabilité d'agir ne repose pas uniquement sur elle. Il lui incombe toutefois de **collaborer beaucoup plus** qu'elle ne le fait aujourd'hui **avec les services communaux de la propreté, de la voirie, de la prévention**. Les actes de vandalisme sont considérés comme une priorité mais dans la réalité il n'y a par exemple pas une véritable politique de lutte coordonnée avec es services communaux en matière de lutte contre les tags.

Nous avons aussi dans notre commune quelques jeunes de retour de Syrie qui nécessitent une surveillance et un encadrement approprié. Notre zone s'est engagée résolument dans **la lutte contre le radica-**

lisme violent et un officier de police est spécialement affecté à celle-ci. Cette politique doit être poursuivie et recevoir le plus grand degré de priorité.

Les sanctions administratives communales (les SAC) sont un outil précieux pour combattre les incivilités. L'amende administrative n'est pas la seule décision qui peut être prise dans le cadre des SAC. Il existe pour les jeunes toute une procédure de médiation qui organise un accompagnement de ceux-ci et permet de leur proposer des travaux d'intérêt général ou l'indemnisation des victimes. Pour plus d'efficacité du service en charge de ces sanctions administratives, il est important que celui-ci soit renforcé.

La zone de police Uccle-Watermael-Boitsfort-Auderghem est un anachronisme. Quelle est la logique d'une zone de police dont la seule voirie qui relie les deux parties qui la constitue est la chaussée de La Hulpe régulièrement embouteillée ? Les services de proximité de la zone (patrouilles d'intervention, agents de quartiers, ...) sont scindés en deux. La zone de police Uccle-Watermael-Boitsfort-Auderghem est un non sens tant au niveau de son organisation que de son fonctionnement. Dans un tel contexte ne faut-il pas envisager de scinder en deux la zone et qu'Uccle devienne une zone uncommunale ? Beaucoup de zones en Flandre ou en Wallonie ont moins d'habitants qu'Uccle qui au surplus est une commune très étendue. Waterloo avec 30.000 habi-

tants, Braine-l'Alleud avec 40.000 habitants, Tervuren avec 21.000 habitants sont des zones de police uncommunale.

Une telle scission permettrait aux ucclois d'être responsables, ce qu'ils ne sont pas aujourd'hui, des décisions concernant leur police de proximité.

Une politique de sécurité repose sur deux jambes : l'action de la police et de la justice d'une part et l'action des services de prévention d'autre part.

Un service de prévention existe au sein de l'administration communale depuis 2002 et a pu, grâce à des subsides régionaux et fédéraux, développer une politique spécifique de prévention. Ses gardiens de la paix et ses éducateurs de rue effectuent un travail de proximité très utile. Tout comme son agent de techno-prévention au niveau de la prévention des vols. La lutte contre le décrochage scolaire est une autre des missions du service prévention à laquelle les primo arrivants recourent de plus en plus. Une partie des gardiens de la paix sont des agents qui peuvent constater des incivilités et des infractions au règlement général de police administrative et dresser des procès-verbaux qui peuvent conduire à des amendes administratives. Ce rôle doit être effectif.

La radicalisation de certains jeunes étant une réalité, y compris à Uccle, des initia-

tives, qui méritent d'être développées et systématisées, ont été prises par le service prévention pour **développer l'esprit critique des jeunes vis-à-vis d'internet.**

Une nouvelle mission doit être prise en charge par le service de la prévention, avec la collaboration de la police, c'est la lutte contre le harcèlement dont font l'objet les jeunes femmes en rue. Même si le phénomène est moins fréquent à Uccle que dans d'autres communes il existe aussi et doit être éradiqué. Le harcèlement est aussi une réalité dont sont victimes beaucoup de jeunes, filles comme garçons, sur les réseaux sociaux. Là aussi une action préventive notamment dans les écoles s'impose.

Conclusions :

Combattre les nouvelles formes de criminalité qui émergent comme les vols au domicile des personnes âgées, la criminalité informatique (harcèlement de certains jeunes sur les réseaux sociaux, ...) ou le harcèlement en rue des jeunes femmes ;

Réserver une priorité à la prévention et à la lutte contre le radicalisme violent ;

Garantir une meilleure collaboration entre la police et les services communaux dans la lutte contre les incivilités et pratiquer une politique de tolérance zéro vis-à-vis de celles-ci ;

Renforcer la lutte contre les dealers et les actions de prévention dans les écoles

**contre l'usage de drogues ;
Procéder aux recrutements nécessaires de policiers pour le remplir le cadre organique de la zone ;**

Développer l'action du service en charge des sanctions administratives communales et renforcer à cette fin son personnel;

Effectuer les démarches nécessaires auprès de l'Etat fédéral en vue d'obtenir qu'Uccle soit une zone de police unicomunale;

Développer l'esprit critique des jeunes vis-à-vis d'internet.

LE DÉFI DE LA GOUVERNANCE

La commune d'Uccle n'est ni la Ville de Bruxelles ni la nébuleuse Nethys/Publifin. Cela ne veut pas dire qu'elle ne peut pas, qu'elle ne doit pas améliorer sa gouvernance.

AMÉLIORER LA TRANSPARENCE ET RÉDUIRE LE NOMBRE D'ASBL

Un premier pas vers plus de transparence est la décision du Conseil Communal de publier un cadastre des mandats et des rémunérations liées. Ce cadastre est toutefois limité aux seuls mandats communaux. Un membre du Conseil communal ou du Collège ne doit dès lors pas déclarer qu'il est député, ministre ou administrateur dans telle ou telle structure publique. C'est l'ensemble des mandats déclarés à la Cour des Comptes en y ajoutant les rémunérations liées qui doivent figurer dans ce cadastre.

Le nombre d'asbl communales a augmenté ces dernières années. Certaines sont nécessaires et doivent être maintenues comme par exemple le Centre Culturel, la Piscine, Animation et Prévention socioculturelle, le Service Ucclois du 3ème Age ou l'Agence Immobilière Sociale d'Uccle. **D'autres peuvent être supprimées ou fusionnées.** Les asbl ne doivent plus être des démantèlements de l'action du Collège et leurs présidents des Echevins bis. Elles

doivent être présidées par l'Echevin qui a la matière concernée dans ses attributions. Il y a aujourd'hui trois Echevins de la culture : l'Echevin de la Culture, celui des Manifestations Publiques (deux compétences proches qui devraient relever du même Echevin) et la Présidente du Centre Culturel. C'est deux « Echevins » de trop ! Le Centre Culturel est le principal outil culturel de la commune et devrait à ce titre être présidé par l'Echevin de la Culture (ce qui au surplus supprimerait le mandat rémunéré de la présidence).



Le centre culturel rue Rouge

La transparence c'est aussi faire rapport sur les responsabilités que l'on assume. **Un Conseil communal spécial doit être consacré chaque année à la présentation d'un**

rapport des représentants de la commune dans les différentes asbl et dans d'autres structures comme les intercommunales.

L'examen des budgets ou des comptes des asbl communales soumis à approbation du Conseil pourraient avoir lieu au cours de la même séance du Conseil.

La bonne gouvernance au niveau local ce sont aussi des élus qui se consacrent pleinement à leur fonction et en particulier un bourgmestre qui ne cumule pas cette responsabilité avec un mandat de parlementaire.

RENFORCER LA TRANSVERSALITÉ ET LA PLANIFICATION

Si **les synergies** doivent être renforcées entre le Collège et les asbl communales, celles-ci doivent aussi **être améliorées entre les différents Echevinats**. Le fonctionnement de la commune est encore un peu top un fonctionnement « féodal » où chaque Echevinat travaille dans son coin.

Le nouvel organigramme du personnel qui a été adopté et la structuration de l'administration en quelques grands départements cohérents au niveau des compétences va faciliter une plus grande transversalité. Tout comme le regroupement de la plupart des services communaux en un même lieu, le futur centre administratif de la commune rue de Stalle.



Le futur lieu du centre administratif de la commune - rue de Stalle

Le Collège, même s'il le fait déjà en partie, doit travailler beaucoup plus qu'il ne le fait en équipe et de manière transversale. Il doit annuellement **évaluer l'état d'avancement de la concrétisation des projets prévus dans sa Déclaration de Politique Générale**. Cette Déclaration, adoptée en début de législature, doit devenir plus qu'un catalogue de bonnes intentions. Elle doit devenir un réel plan de législature avec une budgétisation des actions prévues.

Le dernier Plan Communal de Développement date de 1999. Il est temps qu'il soit revu et actualisé et qu'un nouveau plan fixe les grands objectifs de la commune pour les dix ou douze ans à venir. Dans le même esprit un nouveau Plan Communal de Mobilité doit être élaboré pour remplacer celui de 2006.

OPTIMISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'administration communale c'est environ 800 personnes auxquelles se rajoutent les enseignants. C'est un formidable potentiel humain. Dans leur immense majorité les fonctionnaires communaux sont **des agents motivés et soucieux de la qualité des services qu'ils rendent à la population**. C'est un grand atout. Cette motivation est en partie liée à la dépolitisation de l'administration communale. Un acquit à préserver qui a été en partie écorné ces dernières années par la création d'une fonction politisée de chef de cabinet du Bourgmestre. Cette initiative du Bourgmestre précédent, confirmée par le bourgmestre actuel (qui en plus a augmenté la taille de son cabinet) est très regrettable. Elle rompt avec une tradition de dépolitisation totale de l'administration et même si beaucoup de bourgmestres bruxellois disposent d'un cabinet politique, elle n'est pas heureuse. Elle conduit à des interventions intempestives du cabinet du Bourgmestre dans la bonne marche de l'administration.

La qualité du recrutement des agents contractuels s'est améliorée depuis l'engagement d'une directrice des ressources humaines. Les efforts en matière de formation professionnelle doivent pour leur part être intensifiés et doivent s'inscrire beaucoup plus qu'aujourd'hui dans une planification individuelle et collective de celle-ci.

Le service du personnel et des ressources humaines doit être étoffé pour être à même d'effectuer toutes les tâches qui sont les siennes et devenir co-responsable de la qualité des services rendus par notre administration. **La recherche de l'optimisation des agents suppose le renforcement de l'accompagnement individuel de ceux-ci** ainsi que des dynamiques de groupe et lorsque c'est nécessaire la gestion de crise et du changement. Cette gestion du changement sera cruciale avec le bouleversement dans l'organisation de la commune que va constituer le regroupement des services communaux dans la nouvelle Maison communale rue de Stalle.

Le dialogue social et la qualité de celui-ci sont importants. J'y ai été comme Echevin toujours très attentif. Sans l'appui et la motivation du personnel communal, le Collège ne peut rien entreprendre avec succès. Il se doit dès lors de pratiquer ce dialogue et d'être à l'écoute de son personnel. Il doit aussi porter une attention particulière au cadre de travail des agents communaux. Ce cadre est important pour le bien être au travail de nos fonctionnaires mais aussi pour la qualité de l'accueil des citoyens dans les services communaux.

Le financement de la charge des pensions des agents statutaires va peser de plus en plus sur le budget des pouvoirs locaux. A raison le Gouvernement fédéral a décidé d'ins-

taurer la pension mixte qui fait qu'à l'avenir les agents statutaires bénéficieront d'une pension d'agent statutaire uniquement pour les années où ils ont presté en tant que tel, les années où ils ont été contractuels bénéficiant d'une pension (moins intéressante) de contractuel. Pour partiellement compenser cette situation, le Gouvernement fédéral a prévu un mécanisme d'incitant à la création, au bénéfice des agents contractuels des pouvoirs locaux, d'un **deuxième pilier de pension**. La commune doit créer ce deuxième pilier et offrir ainsi à tous ses agents une pension décente. A défaut elle sera pénalisée financièrement par les mesures décidées par le Gouvernement fédéral pour les pouvoirs locaux qui ne mettent pas en œuvre ce deuxième pilier.

RENFORCER LES SYNERGIES ET LA COLLABORATION ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS

La Flandre et la Wallonie sont beaucoup plus loin que Bruxelles dans soit la fusion commune/CPAS soit des collaborations très étroites entre ces organismes. Pourquoi un service des bâtiments, un service des propriétés, un service des ressources humaines, un service des achats, un service informatique, ... à la fois au CPAS et à la commune ? Pourquoi des doublons comme un guichet énergie tant à la commune qu'au

CPAS ? Ou encore une halte garderie à la commune et une au CPAS ? La décision de fusionner les services d'aides familiales qui existent à la fois au sein du CPAS et de la commune est un premier pas dans la bonne direction.

Les services généraux des deux organismes doivent être intégrés et le CPAS se recentrer sur son core-business qu'est l'aide sociale. Ce dernier doit être, comme la loi le prévoit, le réel coordinateur des politiques sociales à Uccle.

Une meilleure collaboration commune/CPAS suppose la présence systématique d'un représentant du Collège (ce qui est le cas depuis peu) aux réunions du conseil du CPAS et du Président du CPAS aux réunions du Collège.

GÉRER AVEC RIGUEUR LES FINANCES COMMUNALES

L'équilibre des budgets et des comptes communaux a surtout été atteint ces dernières années par un relèvement de la fiscalité locale. C'est ainsi que les centimes additionnels au précompte immobilier ont augmenté de 50% en 10 ans.

Le mouvement n'a pas été le même pour l'impôt des personnes physiques (IPP). Une

légère baisse a été opérée du taux des centimes additionnels à l'IPP. La commune n'a d'autre pas compensé sa perte de recettes à l'IPP suite au tax-shift fédéral, ce qui signifie également à ce niveau un allègement de la part locale de l'imposition sur le revenu.

Le taux des centimes additionnels au pré-compte immobilier est aujourd'hui dans la moyenne régionale. Ce taux, tenant compte de la hauteur des revenus cadastraux à Uccle, doit être considéré comme un plafond. Une diminution de celui-ci est souhaitable, en particulier pour les propriétaires à faibles revenus et pour les familles. L'opération qui a été effectuée dans un souci d'équité de mise à jour des données cadastrales va engendrer certaines recettes supplémentaires. Il ne serait que juste qu'elles soient affectées à **une baisse générale du taux des centimes additionnels au pré-compte immobilier**. Une partie de l'augmentation de recettes qu'Uccle vient d'obtenir au niveau du Fonds des communes pourrait aussi financer cette baisse.

La poursuite de l'équilibre budgétaire ne doit plus reposer sur une augmentation des recettes mais sur une maîtrise des dépenses. L'effectif du personnel communal a été stabilisé ces dernières années et l'augmentation continue des missions confiées aux communes rend difficile la réduction de celui-ci. Les synergies entre la commune et le CPAS et entre services communaux suite à leur regroupement dans la future maison

communale permettront certaines économies en matière de personnel. Elles seront limitées car la réalité est que le personnel communal est déjà, et de longue date, comprimé au maximum. Il est le double par habitant pour certains services dans des communes voisines. Là où l'effort peut porter c'est dans la réduction des événements organisés par la commune qui ont explosés ces dernières années et qui engendrent de très gros volumes d'heures supplémentaires du personnel.

L'élaboration du budget communal doit évoluer et pour le budget extraordinaire reposer sur le zéro base budgeting. Dans le cadre de cette technique les projets sont classés par ordre de priorité dans une enveloppe globale déterminée et pour chaque projet trois niveaux d'engagements sont proposés (le niveau pour être confortable, le niveau minimum en-dessous duquel il vaut mieux ne rien faire ou reporter le projet et le niveau zéro). On ne peut continuer à élaborer des budgets extraordinaires en se disant que les dépenses sont utiles sans se poser la question si on a les moyens à long terme de supporter un endettement croissant de la commune. Pour réduire cet endettement les ventes de biens communaux doivent être poursuivies. Dans cet esprit notre commune a aussi tout intérêt de réaliser sa participation dans l'intercommunale Brutélé dont l'avenir est dans un regroupement avec un plus grand opérateur.

DÉVELOPPER LA PARTICIPATION CITOYENNE

Notre commune doit évoluer d'une gestion pour les citoyens à une gestion avec les citoyens. Certaines initiatives dans ce sens existent déjà comme le conseil consultatif des jeunes ou le conseil consultatif des personnes porteuses d'handicap. Sans compter les procédures obligatoires ou non de consultation en matière d'urbanisme ou lors de grands projets de réaménagement de l'espace public. Pour ces derniers il est important que les consultations soient systématiques et qu'elles aient lieu le plus possible en amont quand elles peuvent encore influencer les choix qui vont être opérés. Les citoyens doivent s'approprier les projets réalisés et ceux-ci doivent répondre à leurs attentes.

Les processus participatifs ne sont jamais évidents à mettre en œuvre. Il faut parfois faire face à ce que les anglo-saxons appellent le NIMBY (not in my back yard – rien à côté de chez moi). Il y a aussi le danger de la confiscation de ces mécanismes par certains « professionnels » de la participation.

Il n'en demeure pas moins que ces processus sont essentiels. La relation entre l' élu et le citoyen doit se caractériser par une écoute réciproque. Le dialogue entre eux permet à l' élu de connaître les préoccupations et les besoins du citoyen et à ce der-

nier de comprendre ce qui est fait pour les rencontrer et les contraintes qui doivent être surmontées à cette fin. C'est au niveau local que ce dialogue direct est le plus facile à organiser. C'est pourquoi le pouvoir de proximité que constitue la commune est si important. La démocratie ce n'est pas la technocratie. C'est le lien direct entre l' élu et le citoyen. Les processus participatifs ne doivent pas être conçus comme des concurrents de la démocratie représentative. Ils sont là pour compléter et rendre plus efficace celle-ci.

Le Collège actuel a pris l'initiative d'une tournée citoyenne où quartier par quartier il va rencontrer les habitants et répondre à leurs questions. Une telle démarche pouvait s'imaginer à mi-législature et permettre au Collège de programmer des actions pour répondre aux suggestions émises. L'organiser à moins d'un an des élections est par contre des plus douteux. Le Collège n'aura plus le temps de mettre en route de nouvelles politiques et cette tournée s'assimile dès lors plus à une opération de relation publique qu'à une réelle participation citoyenne.

Les nouvelles technologies permettent de faciliter le dialogue entre élus et citoyens. Des plateformes existent pour favoriser ce dialogue comme la plateforme Fluicity à laquelle la commune d'Etterbeek a adhéré il y a quelques mois. Une plateforme qui permet au citoyen de consulter l'actualité locale, de

répondre à des questions concrètes, de proposer des idées pour son quartier, ... Une telle plateforme améliore la connaissance de terrain des élus et développe les interactions entre ceux-ci et leurs concitoyens. L'expérience montre que ce sont souvent les plus de 50 ans (voire les plus de 60 ans) qui participent à une réunion classique d'information. Une plateforme comme Fluicity implique davantage de catégories d'âge.

PRÉSERVER L'AUTONOMIE COMMUNALE

L'idée de fusionner les communes bruxelloises réapparaît régulièrement. Ce serait une erreur.

La démocratie ce sont des élus que vous pouvez interpeller directement et qui sont à votre écoute. Ce n'est pas avoir en face de soi une lourde et impersonnelle technocratie. La démocratie ce n'est pas la verticalité du pouvoir.

Nos communes et nos CPAS rendent de très nombreux services à nos concitoyens et le font à un coût par habitant moindre que dans une métropole comme Anvers où les communes ont été fusionnées (mais où des districts ont été créés). On oublie trop souvent que s'il y a des économies d'échelle, il y a aussi des déséconomies d'échelle et que le centralisme n'est pas toujours le bon choix en matière de gouver-

nance.

La plus petite des communes bruxelloises (Berchem avec 24000 habitants) est déjà une grande commune comparée à beaucoup de communes bruxelloises ou flamandes. Ce qui doit être appliqué c'est le principe de subsidiarité qui veut que ce soit le niveau local qui assume une compétence tant qu'il n'est pas prouvé qu'un autre niveau de pouvoir peut mieux l'exercer (22). C'est en application de ce principe que la Région bruxelloise est compétente dans de très nombreux domaines y compris certains comme les pompiers et le ramassage des poubelles qui dépendent en Flandre et en Wallonie du niveau local. Des synergies peuvent encore être développées entre communes ou entre celles-ci et la Région. Une centrale d'achat régional au concours de laquelle les communes et les CPAS pourraient faire appel sur base volontaire serait des plus utiles.

Il y a des secteurs comme l'urbanisme où les compétences des communes ont été trop réduites ces dernières années. Les communes ne peuvent devenir des coquilles vides et les mandataires être réduits à entendre des plaintes et des demandes et ne pouvoir que les répercuter vers d'autres niveaux de pouvoir sans avoir la possibilité d'agir par eux-mêmes au niveau local.

Il y a le danger potentiel que constitue la contractualisation des relations entre la

²² Ce principe trouve son fondement dans la Charte européenne de l'autonomie locale qui est un instrument juridique contraignant qui a été adopté par le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe en 1985 et ratifié par la Belgique en 2004. Cette charte définit les grands principes de l'autonomie locale.

Région et les communes. La contractualisation lorsqu'elle crée et renforce les synergies et améliore l'efficacité des différents intervenants est positive comme c'est le cas aujourd'hui dans un domaine comme la propreté publique. Un travers est toutefois à éviter. Il ne faut pas que cette contractualisation aboutisse à ce que les communes ne puissent pas librement disposer de la plus grande partie des moyens financiers qu'elles reçoivent et décider souverainement des actions qu'elles entreprennent avec ces moyens. C'est un travers qui existe dans de nombreux pays européens en violation de l'article 7 de la Charte européenne de l'autonomie locale qui spécifie que « Dans la mesure du possible, les subventions accordées aux collectivités locales ne doivent pas être destinées au financement de projets spécifiques. L'octroi de subventions ne doit pas porter atteinte à la liberté fondamentale de la politique des collectivités locales dans leur propre domaine de compétence ».

Les communes rendent des services précieux et nombreux qui justifient leur maintien. Ce qui ne veut pas dire qu'elles ne peuvent être réformées. Il y a tout le débat de la fusion commune/CPAS (qui sera effective en Flandre après les prochaines élections communales). Il y a probablement trop d'échevins. Ainsi à Uccle il y a une échevine qui a pour seule compétence l'économie et les classes

moyennes et dont le personnel de son échevinat se limite à deux fonctionnaires ! Cette compétence aurait pu être ajoutée à celles d'un autre membre du Collège. Pour préserver leur autonomie les communes doivent conserver leur indépendance financière. La moitié des communes bruxelloises sont aujourd'hui sous un plan régional d'assainissement de leurs finances. Elles ne peuvent engager aucune dépense sans le visa préalable d'un fonctionnaire régional.

Uccle a pu éviter cette situation et doit impérativement veiller à une gestion rigoureuse de ses finances pour ne pas y être réduite un jour.

Conclusions :

Publier sur internet un cadastre public reprenant tous les mandats et les rémunérations liées des mandataires communaux ;

Réduire le nombre des asbl communales et les faire toutes présider par des membres du Collège ;

Prévoir une fois par an un rapport au conseil communal des représentants de la commune dans les asbl et intercommunales ;

Renforcer la transversalité entre les différents services communaux et au sein du Collège ;

Faire de la Déclaration de Politique Générale du Collège en début de législature un véritable plan d'action budgétisé de celle-ci ;

Optimiser la gestion des ressources humaines et systématiser l'élaboration de plans individuels et collectifs de formation du personnel ;

Pratiquer de manière constante le dialogue social et éviter toute politisation du personnel ;

Créer pour les agents contractuels un 2^{ème} pilier de pension ;

Renforcer les synergies et les collaborations entre commune et CPAS et recentrer l'action de ce dernier sur ses missions sociales ;

Gérer avec rigueur les finances communales et faire reposer l'équilibre budgétaire sur la maîtrise des dépenses et non sur de nouveaux impôts;

Systématiser les consultations le plus possible en amont lors de projets de réaménagement de l'espace public ;

Adhérer à une plateforme participative électronique comme Fluicity.

CONCLUSIONS

Je crois profondément en l'utilité de l'action politique. C'est ce qui motive mon action depuis l'âge de 16 ans. La commune est le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. Celui où l'action de l'élu est souvent la plus concrète. Quelle satisfaction quand on peut voir le résultat de cette action !

Gérer une commune c'est passionnant. Beaucoup plus intéressant que la vie militante au sein d'un parti. Une vie militante qui a perdu beaucoup de son sens depuis que j'ai commencé à faire de la politique. La démocratie interne a fort reculé dans les partis et ceux-ci sont de plus en plus aux mains d'une oligarchie dont le but premier est l'occupation du pouvoir et qui pour ce faire recourt à toutes les techniques du marketing et de l'Etat spectacle. C'est la multiplication des événements festifs, le bling bling, les relations publiques, y compris au niveau local, qui prennent trop souvent le pas sur le travail de fond.

Ce n'est pas ma conception de la politique. Celle-ci consiste pour moi d'abord à formuler des propositions pour l'avenir et à agir pour les concrétiser. C'est ce que j'ai essayé de faire dans cet essai sur Uccle. Je crois qu'elles peuvent recueillir une large adhésion, au-delà des clivages politiques traditionnels. Elles sont destinées à susciter le débat et j'espère que

beaucoup d'ucclois pourront se rassembler autour de ces propositions.

Uccle est une très belle commune et doit le rester. Cela nécessite notre engagement à tous.

Je suis de la race des optimistes qui croient que le futur sera celui que nous construirons. Uccle est confrontée à des défis mais a des atouts pour les rencontrer. A nous ensemble de faire les bons choix.



TABLE DES MATIÈRES

Le défi démographique

Le défi de la mobilité

- Une réelle politique vélo et piétonne
- De meilleurs transports en commun
- Un usage raisonné de la voiture et une prise en compte des problèmes de stationnement

Le défi de l'urbanisme

- Une commune verte et qui doit le rester
- Etaler dans le temps l'accroissement de la population et planifier les développements urbanistiques futurs
- Un patrimoine bâti remarquable à préserver et une architecture contemporaine à encourager
- Intégrer dans les constructions et les aménagements urbains les principes du développement durable
- Revitaliser les quartiers qui doivent l'être
- Valoriser l'espace public
- Le nécessaire dialogue

Le défi de l'environnement

- Donner toute sa place à la nature et à la vie animale
- Gérer l'eau de manière intelligente
- Agir pour plus de propreté publique
- Lutter contre la pollution sonore
- Renforcer le rôle de sensibilisation, de conseil et d'exemple de la commune

Le défi social

- Intensifier les efforts en matière d'emploi
- Faciliter l'accès pour tous au logement
- Combattre la déshumanisation de notre société
- Une commune plurielle

Le défi de la sécurité

Le défi de la gouvernance

- Améliorer la transparence et réduire le nombre d'asbl
- Renforcer la transversalité et la planification
- Optimiser la gestion des ressources humaines
- Renforcer les synergies et la collaboration entre la commune et le CPAS
- Gérer avec rigueur les finances communales
- Développer la participation citoyenne
- Préserver l'autonomie communale

Conclusions

